

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24/06/2016]

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24/06/2016

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 58 du 22 juillet 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Moïra Guilmart, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Louis Missika, M. Olivier de Monicault, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

EXCUSÉS

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Mireille Grubert, M. Thierry Hodent, M^{me} Charlotte Hubert, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Bénédicte Souffi.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24/06/2016

ORDRE DU JOUR

REPORTS DES LISTES PRÉCÉDENTES

| | |
|---|----|
| 1, rue de la Charbonnière (18 ^e arr.)..... | 4 |
| 2, rue d'Artagnan, 8-18, rue Énard, 2, rue Eugénie-Éboué et 159-167, rue de Charenton (12 ^e arr.)..... | 7 |
| 28-28B, rue Sibuet et 29, rue Mousset-Robert (12 ^e arr.)..... | 10 |
| 40, rue Saint-Antoine (04 ^e arr.)..... | 13 |
| 86-88, rue Regnault et 12-34, rue du Château-des-Rentiers (13 ^e arr.)..... | 17 |

PERMIS

| | |
|---|----|
| 114, avenue des Champs-Élysées et 1, rue Washington (08 ^e arr.)..... | 20 |
| 15, rue du Bouloi (01 ^{er} arr.)..... | 27 |
| 202, boulevard Saint-Germain et 18, rue Saint-Guillaume (07 ^e arr.)..... | 30 |
| 38-40, rue de Grenelle (07 ^e arr.)..... | 33 |
| 80, rue Villiers-de-l'Isle-Adam (20 ^e arr.)..... | 35 |

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

| | |
|--|----|
| 33-37, rue de l'Aqueduc, rue Louis-Blanc et 12, rue Philippe-de-Girard (10 ^e arr.)..... | 37 |
|--|----|

SUIVIS DE VŒUX

| | |
|---|----|
| 20, rue Saint-Paul et 16, rue Charles-V (04 ^e arr.)..... | 41 |
| 94, boulevard Raspail et 13-17, rue Notre-Dame-des-Champs (06 ^e arr.)..... | 44 |

SUIVIS DE FAISABILITÉ

| | |
|--|----|
| 2, place du Châtelet, 15, avenue Victoria et 16, quai de Gesvres (04 ^e arr.)..... | 46 |
|--|----|

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

| | |
|---|----|
| 28B, rue Popincourt (11 ^e arr.)..... | 51 |
| 18, rue Pradier (19 ^e arr.)..... | 51 |

REPORTS DE LA DÉLÉGATION PERMANENTE

REPORTS DES LISTES PRÉCÉDENTES

| | |
|---|----|
| 14, rue Oberkampf et 7, passage Saint-Pierre-Amelot (11 ^e arr.)..... | 53 |
| 94, boulevard Raspail et 13-17, rue Notre-Dame-des-Champs (06 ^e arr.)..... | 54 |

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

| | |
|---|----|
| 16, rue de la Paix et 11, rue Daunou (02 ^e arr.)..... | 56 |
| 129-131, rue Saint-Honoré et 20, rue du Louvre (01 ^{er} arr.)..... | 57 |

[1, RUE DE LA CHARBONNIÈRE (18^E ARR.)]

Démolition d'un immeuble de la Goutte d'Or

Pétitionnaire : Mme GUIGOU, Pascale

IMMOBILIERE 3F

PC 075 118 16 V 0015

Dossier déposé le 30/03/2016.

Fin du délai d'instruction : inconnu (dossier incomplet au 03/05/2016).

« Reconstruction, après démolition totale, du bâtiment de 5 étages sur un niveau de sous-sol sur rue à usage d'habitation (8 logements créés) et de commerce à rez-de-chaussée et réhabilitation du bâtiment sur cour de R+5 sur 2 niveaux de sous-sol avec pose d'une isolation thermique extérieure.

SHON supprimée : 496 m² ; SHON créée : 505 m² ; surface du terrain : 287 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Si le village de la Chapelle est demeuré essentiellement agricole jusqu'au milieu du XIX^e siècle, sa frange sud, le hameau de la Goutte d'Or au voisinage de l'enceinte des Fermiers généraux, a été progressivement occupée à partir des années 1815. Parmi d'autres lotisseurs, le propriétaire foncier Trutat de Saint-Ange ayant acquis la bande de terrain comprise entre la rue de la Goutte-d'Or et le boulevard, y trace la croix de Saint-André formée par les rues de Chartres et de la Charbonnière à la fin des années 1830. Au milieu des années 1840, l'ouverture

du chemin de fer du nord stimule la densification et le cadastre montre, en 1846, une occupation complète de l'îlot limité par ces rues et le boulevard, selon un plan masse très comparable à l'actuel. Après l'annexion de la partie méridionale du village de la Chapelle, le nouveau quartier de la Goutte d'Or accueille des immeubles de rapport construits en plâtre et pans de bois, sans traitement architectural particulier. À l'entrée de la rue, l'immeuble de quatre travées, élevé de trois étages carrés sous comble est représentatif de cette urbanisation. Il a été modernisé et complété au milieu des années 1883, par l'architecte Reboul, auteur d'un nouvel immeuble sur cour.

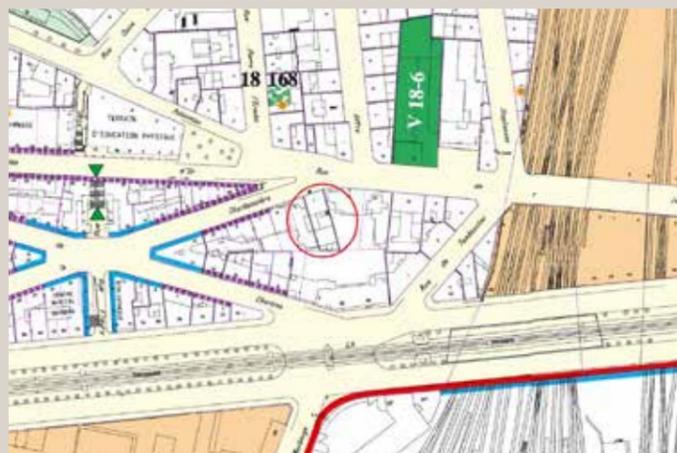
Au début des années 1980, le constat de dégradation de ce quartier au bâti simple a conduit à un important programme de rénovation urbaine incluant la démolition de nombreux immeubles et bientôt controversé pour cette raison. Les constructions voisines du numéro 1 à l'est et à l'ouest - deux opérations de Paris Habitat - paraissent

dater de cette période.

Aujourd'hui, une demande de démolition concerne le bâtiment sur rue qui serait remplacé par un immeuble à cinq étages sur rez-de-chaussée. Le bâtiment du fond serait réhabilité et habillé d'une isolation par l'extérieur.

DISCUSSION

Quelques membres s'interrogent sur l'opportunité d'une telle démolition, tout en reconnaissant que la façade de l'immeuble ne présente pas un intérêt architectural de premier ordre. Ils notent par ailleurs que les immeubles encadrant l'adresse ont su, bien mieux que le projet actuel et en dépit de leur traitement moderne, préserver le caractère ancien de la rue. Ils soulignent la faible qualité de la proposition architecturale et jugent dommageable le choix des coloris pour la façade, qui créent une tache sombre dans le paysage de la rue. Au final, la majorité des membres s'oppose à la démolition de ce bâtiment, typique de l'architecture du quartier, déjà victime de



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de la façade arrière du bâtiment sur rue.



Vue actuelle de l'escalier.



Plan d'un étage courant, état actuel (à gauche) et projeté (à droite) (© Khora architecte).

nombreuses démolitions.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un immeuble représentatif de l'urbanisation du quartier de la Goutte d'Or au XIX^e siècle.

La Commission s'oppose à la démolition de ce rare vestige du premier lotissement du quartier et fait observer de surcroît que la construction neuve prévue en remplacement de l'immeuble démoli s'intégrerait mal dans le paysage de la rue alors même que les immeubles neufs élevés à proximité ont réussi à en préserver le caractère ancien.

SOURCES

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 1051 ; D¹P⁴ 224 ; 1534W 231.

[2, RUE D'ARTAGNAN, 8-18, RUE ÉRARD, 2, RUE EUGÉNIE-ÉBOUÉ ET 159-167, RUE DE CHARENTON (12^E ARR.)]

Construction d'une serre dans l'îlot rénové de Saint-Éloi

Pétitionnaire : M. LE BORGNE, Philippe

SASTOIT TOUT VERT

PC 075 112 15 V 0038

Dossier déposé le 18/12/2015.

Fin du délai d'instruction : 30/07/2016.

« Construction, après démolition du préau existant, d'une serre de production maraîchère sur la toiture-terrasse en R+2, avec locaux techniques en rez-de-chaussée et R+1. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

A *contrario* des opérations directement liées à la résorp-

tion de l'insalubrité, la rénovation de l'îlot Saint-Éloi s'inscrit plutôt dans le cadre des grands programmes de restructuration urbaine lancés par la préfecture de la Seine, comme pour la place des Fêtes ou encore le Front de Seine. Il s'agissait ici d'accompagner le projet d'ouverture d'une rocade Italie-Nation imaginée en 1957 par Raymond Lopez sur le tracé des boulevards de l'ancienne enceinte des Fermiers généraux.

Si cette idée est abandonnée dès la fin des années 1960, la rénovation de l'îlot Saint-Eloi va cependant se poursuivre, jusqu'à son achèvement en 1975.

Située en marge du faubourg Saint-Antoine, l'opération porte sur le vaste îlot que forment les rues de Reuilly, Énard, Charenton et Montgallet. Il s'agissait de rénover



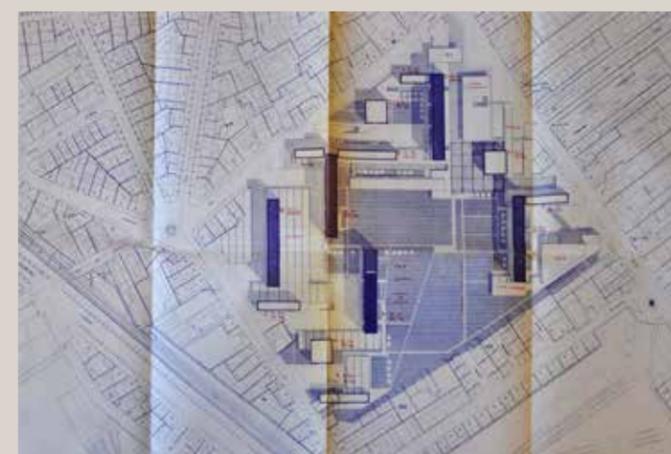
Coupe, état projeté (© Khora architecte).



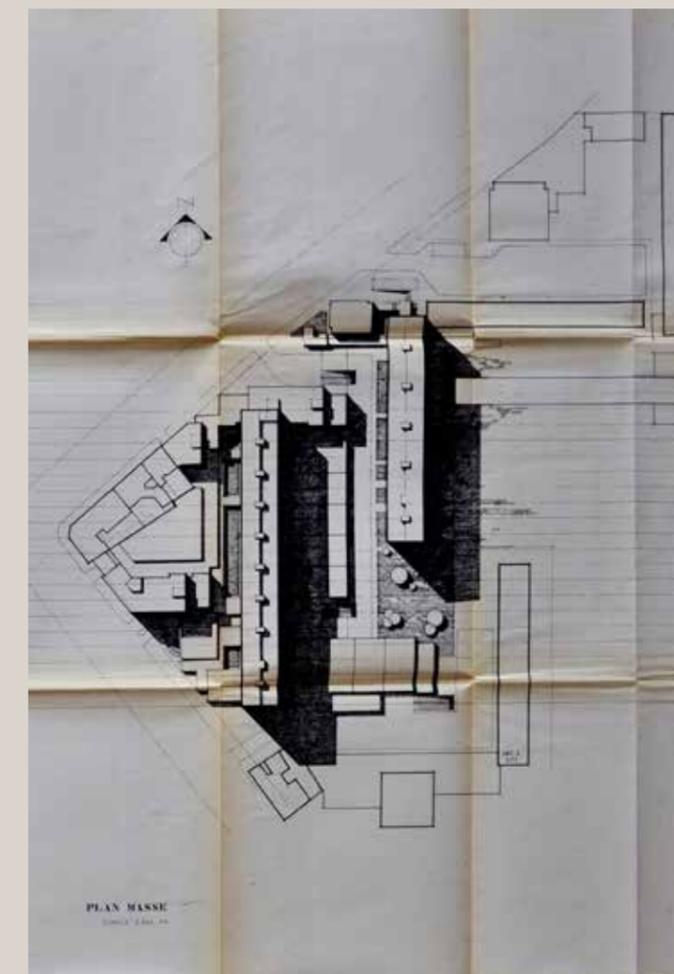
Vue projetée de la façade sur rue (© Khora architecte).



Extrait du P.L.U.



Plan-masse extrait du plan d'aménagement de Marc Leboucher, 1960 (Archives de Paris).



Plan de masse, extrait du dossier de permis de construire d'octobre 1968, Jean Zunz architecte (Archives de Paris).

un tissu d'habitations, de commerces, de structures artisanales et de petites industries en le transformant en un ensemble moderne répondant aux canons de l'urbanisme fonctionnaliste issu des CIAM.

Marc Leboucher (qui intervient également place des Fêtes) réalise d'abord un diagnostic approfondi de l'îlot, puis propose le plan-masse général de l'opération, qui débute en 1958. Diplômé de l'École des Beaux-arts en 1937 après avoir suivi les enseignements d'Alphonse Defrasse et Louis Aubelet aux côtés de Guillaume Gillet, il participe aux études du Service d'aménagement de la région parisienne (SARP) puis rejoint le CDU en 1956 (Centre de Documentation et d'Urbanisme, organisme préfectoral préopératoire). Il est également l'auteur de l'église Saint-Éloi, point d'orgue de l'opération de rénovation. Dans l'établissement du plan d'ensemble de Leboucher, interviennent plusieurs architectes tels que le Premier Grand Prix de Rome Jean-Baptiste Mathon ou Jean Zunz, qui va concevoir un des lots pour l'OPHLM de

la Ville en 1968. Livré en 1972, l'ensemble, qui se compose d'une barre de 533 logements au pied de laquelle s'implante un socle composé d'ateliers d'artistes et d'un magasin-atelier, a conservé l'effet de composition des volumes conçu par Marc Leboucher et mis en œuvre par J. Zunz. Si le grand ensemble de logements a connu deux ravalements dont le dernier l'isole par l'extérieur, les éléments de socle (Ateliers-logements et magasins-ateliers) ont des façades ayant conservé leurs panneaux préfabriqués d'origine.

Aujourd'hui, dans le cadre de la végétalisation des toitures souhaitée par la ville, la société SAS TOIT TOUT VERT souhaite implanter sur le toit-terrasse de l'atelier une serre maraîchère de 8,25 m de hauteur couvrant 1204 m² et composée de deux nefs accolées à ossature métallique. Elle est destinée à une production maraîchère qui vise prioritairement l'approvisionnement des habitants de l'îlot.

DISCUSSION

L'adresse n'a fait l'objet d'aucun débat.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

BIBLIOGRAPHIE

- Simon Texier, *Paris contemporain : de Haussmann à nos jours, une capitale à l'ère des métropoles : architecture et urbanisme*, Paris, Parigramme, 2005.

- Pauline Rossi, « Constructions et démolitions dans le faubourg Saint-Antoine (1930-1990) », *Histoire urbaine*, n° 43, 2016.



Vue depuis le toit-terrasse de l'atelier où est prévue l'implantation de la serre.



Vue de l'atelier, façade ouest.



Vue axonométrique sur le cœur de l'îlot. État actuel (© ELLENAMEHL architecte).



Vue du préau en cœur d'îlot, depuis la voie de desserte du 173, rue de Charenton (en haut) et vue projetée de la serre (en bas) (© ELLENAMEHL architecte).

[28-28B, RUE SIBUET ET 29, RUE MOUSSET-ROBERT (12^E ARR.)]

Restructuration-démolition d'un bâtiment d'angle

28, rue Sibuet

Pétitionnaire : Mme POULLIN, Viviane

PC 075 112 16 V 0014

Dossier déposé le 05/04/2016.

Fin du délai d'instruction : 05/08/2016.

« Construction d'un immeuble d'habitation de R+4 (6 logements créés) après démolition d'un bâtiment de R+2 à usage d'hébergement hôtelier.

SHON supprimée : 127 m² ; SHON créée : 225 m². »

28B, rue Sibuet et 29, rue Mousset-Robert

Pétitionnaire : M. N DRE

SAS SED CONCEPT

PC 075 112 16 V 0011

Dossier déposé le 24/03/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet le 31/05/2016.

« Réhabilitation avec surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment d'un étage sur un niveau de sous-sol avec changement de destination d'hébergement hôtelier en habitation (1 logement créé), création d'une toiture-terrasse végétalisée accessible au R+3, ravalement des façades et recréation des planchers. SHON créée : 46 m². »

PROTECTION

Aucune protection

Parcelle signalée au P.L.U. pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

La rue Mousset-Robert est ouverte en 1896 par Louise Irina Robert sur un terrain traversant acquis par ses parents en 1851 et situé entre la rue Sibuet et la rue du Docteur Arnold-Netter. Elle est lotie dans les années qui suivent. Les constructions basses établies à l'angle sud avec la rue Sibuet sont occupées par un charbonnier dès 1897, qui sollicite en 1900 l'autorisation de les remplacer par un « pavillon d'habitation » d'un étage carré à l'alignement (plans de l'architecte Léon Daubourg).

La nouvelle construction correspond à celle qui occupe toujours l'angle des deux voies. Elle se compose d'une boutique et une salle à manger au rez-de-chaussée, accessible par une porte sur le pan coupé et éclairée par de grandes fenêtres à chambranles. À l'étage, deux chambres prennent le jour par trois fenêtres. Le long de la rue Sibuet, la cour est fermée par un mur de clôture et un hangar en occupe le fond.

Au milieu des années 1920, une première extension du

pavillon est construite et marque le début d'une occupation spontanée de la cour.

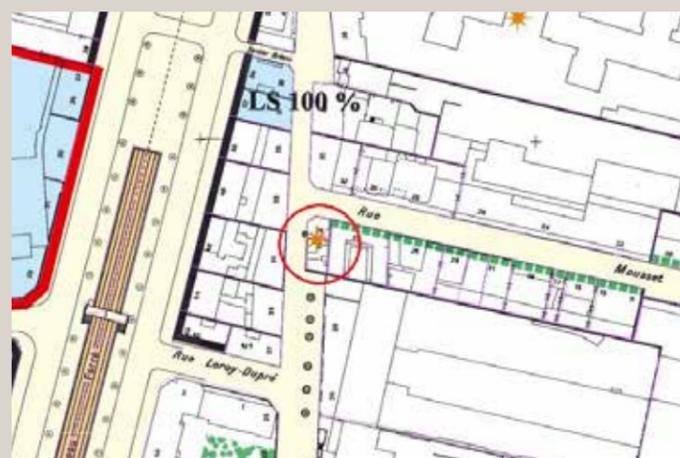
Alors que l'environnement immédiat de la parcelle a connu des opérations immobilières d'envergure dans les années 1970, cette maison d'angle apparaît avec un alignement et un gabarit anciens et assez anachroniques.

Le projet actuel se divise en deux permis de construire distincts. L'un sollicite la démolition des constructions parasites situées dans l'ancienne cour et du hangar de manière à élever un bâtiment neuf de quatre étages.

L'autre projette une restructuration lourde du pavillon d'angle. Celle-ci, avec la modification complète du dessin des façades, leur changement de couleur, un nouveau revêtement de bardages en bois, le vidage de ses structures internes et sa surélévation de deux étages, s'apparente à une reconstruction.

DISCUSSION

Les membres s'opposent à l'unanimité au projet. L'un



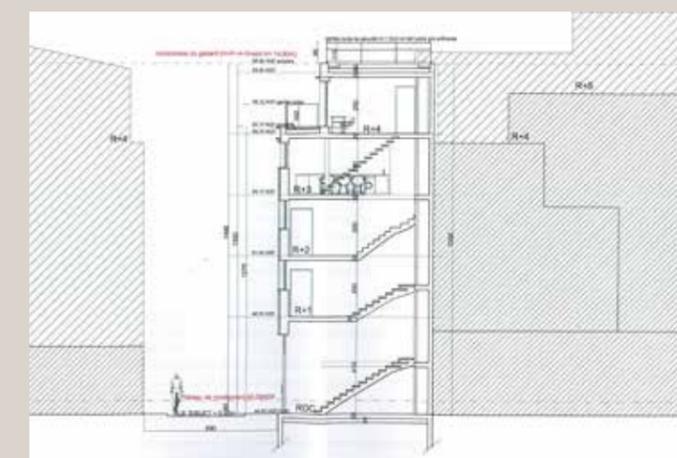
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'angle des rues Sibuet et Mousset-Robert.



Élévation de la façade du pavillon d'angle, état actuel présentant les démolitions projetées en rouge (© SED Concept).



Coupe projetée du 28, rue Sibuet (© Viviane Poullin architecte).



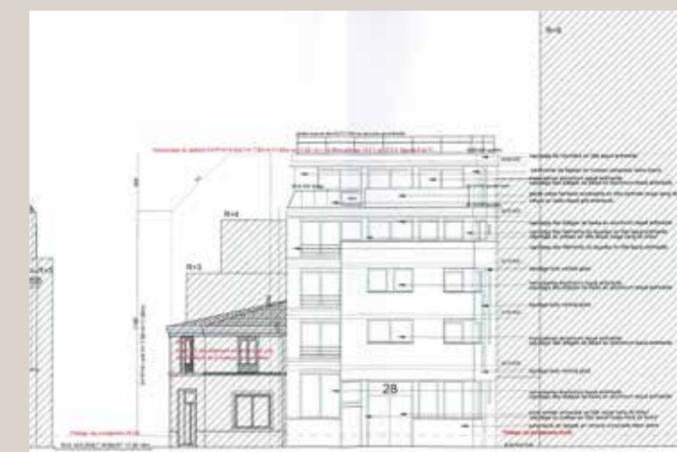
Élévation et coupe du pavillon, extrait du permis de construire déposé par Léon Daubourg en 1900 (Archives de Paris).



Vue actuelle des bâtiments depuis la rue Sibuet.



Élévations projetées des façades du pavillon d'angle, côté rue Mousset-Robert (à gauche) et côté rue Sibuet (à droite) (© SED Concept).



Élévation projetée du 28, rue Sibuet (© Viviane Poullin architecte).

d'eux souligne la singularité des deux parcelles, qui, seules, ont échappé à la servitude d'alignement. Un autre met en avant la disparité des deux propositions et propose que les différents pétitionnaires se rencontrent et construisent un projet commun homogène et harmonieux.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet, divisé en deux permis distincts, de restructuration et de démolition d'un ensemble de constructions basses réunissant sur deux parcelles distinctes un bâtiment d'angle et d'une extension arrière postérieure.

La Commission ne s'oppose pas aux démolitions et restructurations demandées mais souhaite qu'en dépit de la difficulté que représente la division de la parcelle, les pétitionnaires puissent se rapprocher afin d'étudier la

création d'un ensemble architectural cohérent.

SOURCES

- Archives de Paris : VO³¹ 3458 et 3461 ; D¹P⁴ 1099.

[40, RUE SAINT-ANTOINE (04^E ARR.)]

Démolition d'un immeuble du XVII^e siècle au Marais

Pétitionnaire : M. BOUARRADJ, Rabah - SCI NOOR

PC 075 104 16 V 0008

Dossier déposé le 24/02/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet au 26/04/2016.

« Restructuration d'un bâtiment d'habitation (1 logement) et de commerce, de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour voisine, avec démolition des planchers du 1^{er} au 5^e étage et de la toiture pour reconstruction avec modification de la volumétrie et construction d'une mezzanine dans le volume du 5^e étage, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, pose de volets et modification de la devanture.

SHON supprimée : 158 m² ; SHON créée : 165 m² ; surface du terrain : 44 m². »

PROTECTION

PSMV : gris moyen (Type B - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont le réaménagement, pouvant comporter des interventions sur la structure et/ou sur la répartition des volumes intérieurs existants, est autorisé sous conditions).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 12 septembre 2006 : « La Commission du Vieux Paris a formé un vœu en faveur de la conservation intégrale et de la restauration de cet ensemble ancien, attesté au début du XVII^e siècle et construit sur un grand parcellaire étroit d'origine médiévale, à l'emplacement de l'ancien Fief du Grand et du Petit Chaumont. Inscrit



Vue de l'état projeté du pavillon d'angle, restructuré et rhabillé (© SED Concept).



Vue du bâtiment neuf projeté rue Sibuet (© Viviane Poullin architecte).



Extrait du P.L.U.



Vue de la façade sur rue en 2006.



Vue actuelle de la façade sur la rue Saint-Antoine.

au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur du marais, le bâtiment comprend une distribution originale autour d'une courette latérale dans lequel prend jour un escalier à vis en bois à claire-voie permettant de desservir de part et d'autre et par un jeu de niveaux décalés des pièces de chaque étage.»

- Séance du 18 septembre 2007 : « La Commission du vieux Paris (...) a renouvelé son vœu émis en septembre 2006, en faveur de la conservation intégrale et la restauration de cet ensemble bâti ancien, attesté au début du XVII^e siècle et construit sur un parcellaire étroit d'origine médiévale, à l'emplacement de l'ancien Fief du Grand et du Petit Chaumont. Inscrit au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais, le bâtiment situé au 40, rue Saint-Antoine (4^e arr.) comprend une distribution originale autour d'une courette latérale dans laquelle prend jour un escalier à vis de bois à claire-voie permettant de desservir de part et d'autre, par un jeu de niveaux décalés, les pièces de chaque étage. »

PRÉSENTATION

L'historique de cet immeuble examiné par la Commission du Vieux Paris en 2006 et 2007, est connu sur la base des travaux de Charles Sellier sur le fief du Grand et Petit Chaumont exposés à la Commission en 1905.

Cette petite parcelle située au cœur du Marais est attestée depuis 1604, mais l'immeuble actuel est daté du milieu du XVII^e siècle. En mai 1649, le maître maréchal Mathieu Moreau passe un contrat de maçonnerie et de couverture avec le maître maçon Roze pour la reconstruction d'un immeuble. En mai 1651, Moreau se défait de la maison qui est alors dite « depuis peu (...) réédifi[ée] de neuf ».

En 1924, Lucien Lambeau, dans un article consacré à la rue, considérait le n° 40 – qui n'avait pas encore subi le ravalement actuel – comme « paraissant dater du XVII^e siècle » avec sa façade « ventrue » et son comble mansardé. La visite de 2006 a confirmé cette datation, principalement grâce au mauvais état général du bâtiment

qui laissait les structures apparentes et à la découverte de l'escalier. Conservé avec un fort degré d'authenticité, celui-ci est optimisé par rapport à la taille réduite de la parcelle. La cage rectangulaire, qui fait liaison entre les deux corps de bâtiment, est entièrement ouverte sur la courette. L'installation d'un escalier en vis, d'un encombrement réduit, a eu pour conséquence de ne pas trop diminuer la taille de la courette, seule source de lumière pour le logis du fond de parcelle. Les visites ont également permis de constater la conservation de la charpente ancienne et de situer les interventions du XIX^e siècle, limitées au changement des menuiseries et à la pose de garde-corps en fonte. L'immeuble apparaît ainsi comme un rare exemple d'immeuble de rapport parisien modeste, précisément daté et conservé sans modification majeure.

Toutefois, l'abandon dans lequel il se trouve depuis plusieurs années l'a fortement dégradé, principalement en ce qui concerne les planchers dont certains sont manquants

ou échafaudés. La démolition totale de l'immeuble avait été demandée en 2006, mais, non conforme au PSMV, elle n'avait pas été autorisée ; la Commission avait, de son côté, fait un vœu en faveur de la restauration de l'immeuble au titre notamment de l'intérêt de sa typologie et de son escalier.

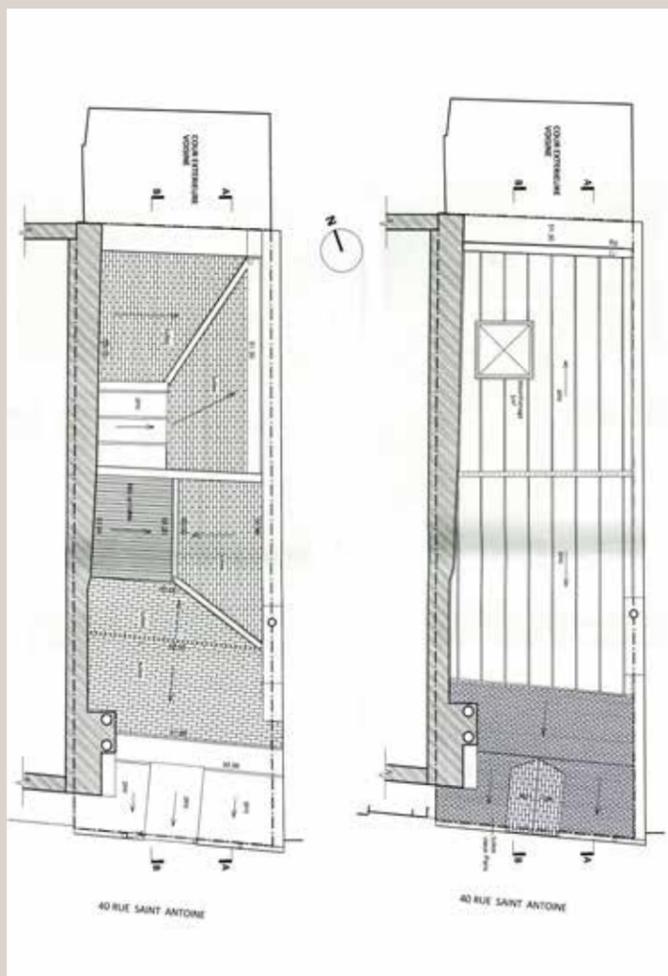
Le projet actuel sollicite la démolition du bâtiment à l'exception de la façade sur la rue Saint-Antoine. Un nouvel immeuble, destiné à un occupant unique se développerait selon un nouveau plan-masse, occupant la totalité de la parcelle. La façade serait restaurée et complétée de persiennes et garde-corps donnant à l'immeuble un aspect XIX^e siècle ; le comble mansardé serait reconstruit à l'identique du côté de la rue.

DISCUSSION

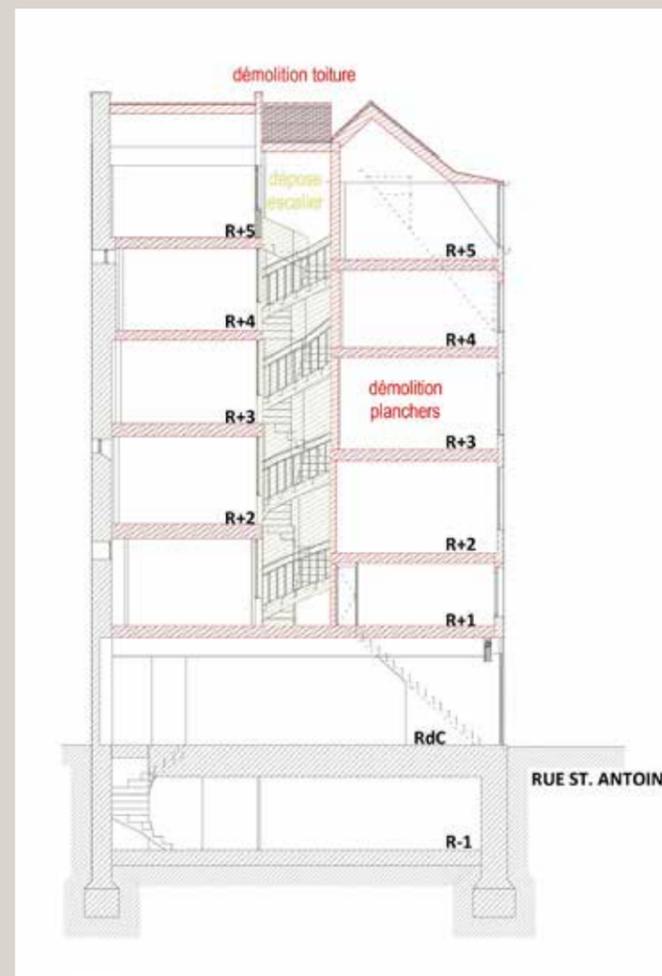
Les membres repoussent le projet de démolition. L'un d'eux s'étonne que l'on puisse prétendre restaurer la façade de cet immeuble du XVII^e siècle alors, qu'au terme



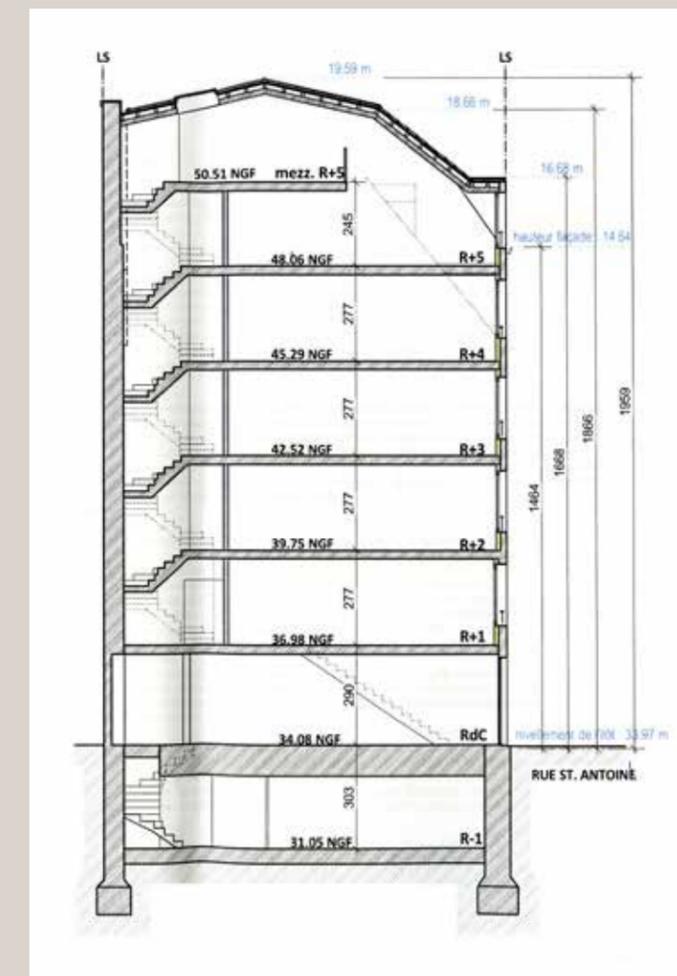
Vue actuelle de l'escalier et de la courette.



Plan de la toiture, états actuel (à gauche) et projeté (à droite) (© make.it.so. architecture).



Coupe longitudinale, présentant les zones de démolition (en rouge) et de dépose (en vert) (© make.it.so. architecture).



Coupe longitudinale de l'état projeté (© make.it.so. architecture).

des travaux, plus aucun élément d'origine ne subsistera et que la façade aura un aspect XIX^e siècle. Il rappelle par ailleurs que la rue Saint-Antoine recèle de nombreuses façades intéressantes, ce que confirme un autre membre qui met en avant le rythme particulier créé dans la rue par ces immeubles étroits d'une seule travée. Il insiste ensuite sur la nécessité de conserver ces architectures et sur le rôle que doit jouer la Commission du Vieux Paris en ce sens, comme elle l'a déjà fait en 2007 pour ce même immeuble. Enfin, il est rappelé que ce bâtiment est protégé au titre du P.S.M.V. et qu'il ne peut, de ce fait, être démoli.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de démolition d'un immeuble du XVII^e siècle dont seule la façade serait conservée.

La Commission, constatant qu'il n'y a aucun élément dans cette demande susceptible de faire évoluer sa position, reconduit le vœu qu'elle a formé le 26 septembre 2006 et renouvelé le 18 septembre 2007 en faveur de la conservation et de la restauration de cet ensemble ancien attesté au début du XVII^e siècle et présentant une disposition originale autour d'une courette latérale dans lequel prend jour un escalier en vis à claire-voie.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la CVP : CA 4e-suppl. 205.
- Archives nationales : MC/ET/CV/469 (22/05/1649) et MC/ET/LXXXVII/175 (24/03/1651).
- Charles Sellier, *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 9 février 1905, p. 28-32.
- Lucien Lambeau, *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 25 octobre 1924, p. 33.

[86-88, RUE REGNAULT ET 12-34, RUE DU CHÂTEAU-DES-RENTIERS (13^E ARR.)]

Remplacement d'une façade protégée au titre du P.L.U.

Pétitionnaire : M. GUERIN, Daniel

TRILOGIE

DP 075 113 16 V 0103

Dossier déposé le 08/04/2016.

Fin du délai d'instruction : inconnue.

« Réhabilitation d'un bâtiment de bureau et d'habitation avec reconstitution et modification, après dépose, des façades sur rue et jardin du rez-de-chaussée au 5^e étage, ravalement des façades du 6^e au 9^e étage et démolition de l'escalier extérieur sur jardin. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Immeuble de bureaux caractéristique de l'architecture

du milieu des années 1970 construit par l'architecte Jean de Brauer. L'immeuble utilise toutes les facultés offertes par l'architecture moderne pour atténuer l'effet massif de l'opération et apporter un éclairage optimal aux bureaux. Les bâtiments sont fractionnés sur la rue du Château-des-Rentiers les façades sont entièrement vitrées et plissées et placées en porte à faux au-dessus d'un soubassement laissant apparentes les structures porteuses. »

PRÉSENTATION

Si les expériences de constructions de murs-rideaux vitrés sont nombreuses depuis les réalisations du Bauhaus du milieu des années 1920, celles qui ont exploré les



Élévation de la façade sur rue, états actuel (à gauche) et projeté (à droite) (© make.it.so. architecture).



Vue d'insertion de la façade projetée (© make.it.so. architecture).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle des façades depuis la rue Régnault.



Vue actuelle de la façade arrière.

possibilités de la double paroi vitrée restent marginales. Les recherches de Le Corbusier d'une « respiration exacte » par doubles parois vitrées pour contrôler l'ambiance intérieure des bâtiments ont donné lieu à des tentatives précoces, mais peu concluantes : le Centre Soyouz (conception 1928, réalisation 1934) et la Cité de refuge (conception 1929, réalisation 1933) ont déçu sous l'angle du confort thermique malgré l'appoint technique de la firme Saint-Gobain (combiné à une ventilation mécanique, il s'agissait de dispositifs étanches poursuivant le double objectif de l'isolation et de la climatisation). L'usage de ce mode constructif a donné lieu, outre-Atlantique, à des perfectionnements très observés par les concepteurs et les industriels français. Les réalisations marquantes de façades-rideaux par Eugène Beaudoin, Jean Prouvé et Marcel Lods se concentrent, après-guerre, sur les murs-rideaux monoparoi - plus économiques en surface et en menuiseries métalliques - et c'est le double vitrage polyglass que ce dernier architecte met en œuvre

à la Maison des Sciences de l'Homme en 1968. En raison du premier choc pétrolier, le système d'une double paroi de verre a de nouveau intéressé les architectes. En 1976, Jacques de Brauer construit l'important ensemble de bureaux de la rue Régnault. Il les enveloppe d'une double paroi de verre à l'intérieur de laquelle circule une lame d'air ventilée par convection naturelle (nommée « effet cheminée ») et l'équipe de rideaux. La profondeur des plateaux ayant imposé de vitrer le plus possible les façades, l'architecte a dressé sur cinq étages un mur de verre continu. La forte singularité de cet immeuble est due au dessin de ses façades translucides : la paroi intérieure est lisse, la paroi extérieure - que n'interrompent ni linteau, ni plancher, ni allège - est plissée. Cette géométrie, qui permet d'allier expressivité plastique et rigidité mécanique, anime les grands volumes de prismes translucides. On prévoit aujourd'hui le remplacement des façades,

dont les joints contiennent de l'amiante, par une nouvelle enveloppe vitrée conforme aux normes climatiques et de sécurité actuelles. Obéissant à une logique de maîtrise thermique différente, leur remplacement modifie le dessin d'origine par l'ajout de bandeaux entre les étages et le remplacement du petit côté des prismes de la façade extérieure par des filins tendus. À noter qu'au-dessus, les quatre étages de logements qui couronnent les plots de bureaux sont indépendants et hors projet.

DISCUSSION

Le directeur de la direction de l'Urbanisme informe les membres de la Commission que le projet ne comportant pas de création de surface, il s'agit d'une déclaration préalable de travaux et que, compte tenu des délais, l'autorisation d'urbanisme a d'ores et déjà été accordée. Les membres en prennent acte.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

BIBLIOGRAPHIE

- Éric Lapierre, *Guide d'architecture : Paris 1900-2008*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2008, p. 1971 et 1976.



Détail de la façade vitrée.



Entrée rue du Château-des-Rentiers.



Détail de la double paroi.

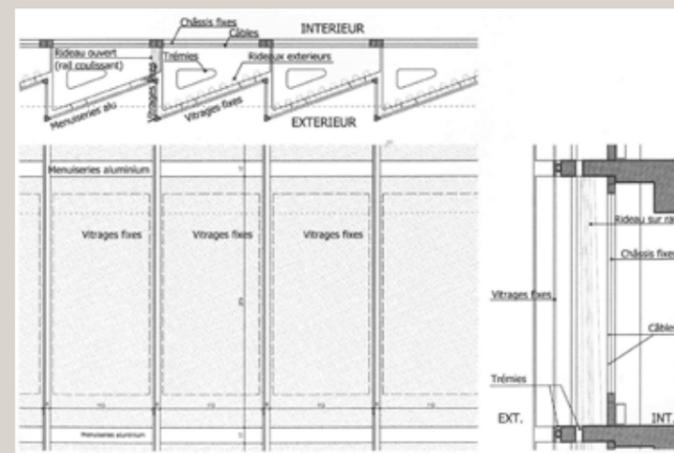


Schéma montrant la double paroi actuelle (© Agence Ory).



Vue actuelle depuis l'angle des voies (© Agence Ory).

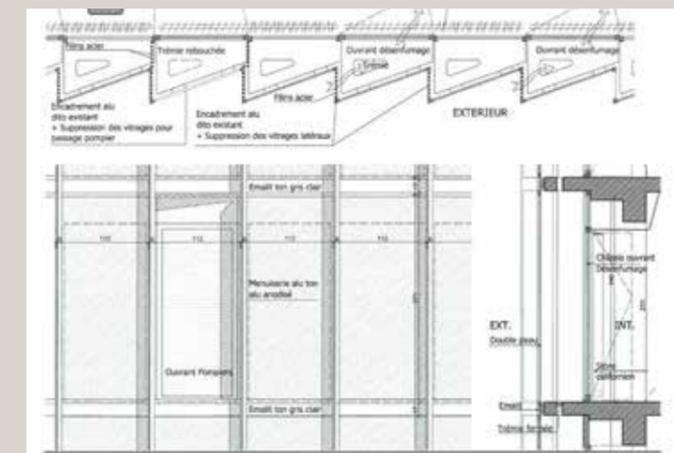


Schéma de la paroi projetée (© Agence Ory).



Vue projetée (© Agence Ory).

[114, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES ET 1, RUE WASHINGTON (08^E ARR.)]

Restructuration lourde d'un immeuble de la fin du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. AKIKA, Karim

EURL APPLE RETAIL France

PC 075 108 16 V 0021

Dossier déposé le 25/03/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet au 07/06/2016.

« Restructuration d'un bâtiment de bureau, commerce et habitation de 6 étages et combles sur 4 niveaux de sous-sol avec permutation de destination de locaux de bureau et de commerce aux 2^e et 3^e étages, création et déplacement de trémies d'escaliers et d'ascenseurs à tous les niveaux, ravalement des façades, remplacement partiel des menuiseries extérieures, modification des baies en façades à rez-de-chaussée et 1^{er} étage sur rue et cour et fermeture de la cour par une verrière au 5^e étage.

SHON supprimée : 1859 m² ; SHON créée : 484 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Quartier des Champs-Élysées. Immeuble d'angle élevé en 1893 pour Heudebert par l'architecte Albert Le Voisvenel présentant une composition monumentale développant cinq travées sur l'avenue, une rotonde d'angle abritant des loggias et six travées sur la rue de Washington. Soubassement à bossage. Hall d'entrée richement sculpté. Travail de ferronnerie remarquable de la porte. »

PRÉSENTATION

La présente adresse résulte du remembrement de deux

terrains réunis entre 1884 et 1894 par Joséphine-Eugénie Mouton, veuve de Michel Florentin Heudebert.

Cette dernière ordonne la démolition des deux hôtels particuliers qui occupaient les deux anciens fonds, puis commande l'édification d'un immeuble de rapport à Albert Le Voisvenel, architecte, qui en achève la construction en 1896.

L'immeuble, élevé à l'angle de l'avenue des Champs-Élysées et de la rue Washington, est composé de deux ailes en pierre de taille de quatre étages carrés sur caves et rez-de-chaussée, que surmonte un dernier niveau de comble. Une rotonde d'angle monumentale, formant loggia, articule rue et avenue.

À l'arrière, autour d'une cour au dessin pentagonal, se déploient trois ailes qui s'adossent aux mitoyens. On y accède par un passage cocher fermé d'une grille, qui s'ouvre sur l'avenue par une grande porte. Voûté en plein cintre, ce passage permettait l'accès des fiacres. Les façades ont reçu un décor éclectique bien dans le goût fin

de siècle.

L'immeuble principal comporte deux logements par niveau, un grand, côté rue Washington et un autre, plus petit, côté avenue – seuls subsistent encore quelques rares fragments de lambris et moulures. Ils sont distribués par un escalier d'honneur à balustres sculptées de motifs floraux. Bien que principalement accessible depuis l'avenue par un hall suivi d'un vestibule, on peut également le rejoindre par le côté droit du passage cocher. De grandes baies cintrées décorées de vitraux lui font prendre le jour sur la cour principale.

Durant la première moitié du XX^e siècle, l'immeuble a été peu transformé, à l'exception de son rez-de-chaussée, qui a reçu alors, en remplacement des logements d'origine, quatre boutiques ouvertes, chacune, par une devanture de deux travées. Après la Seconde Guerre, deux de ces commerces ont vu leur devanture rénover, dont la boutique J.-M. Weston, chausseur, aujourd'hui encore en place.



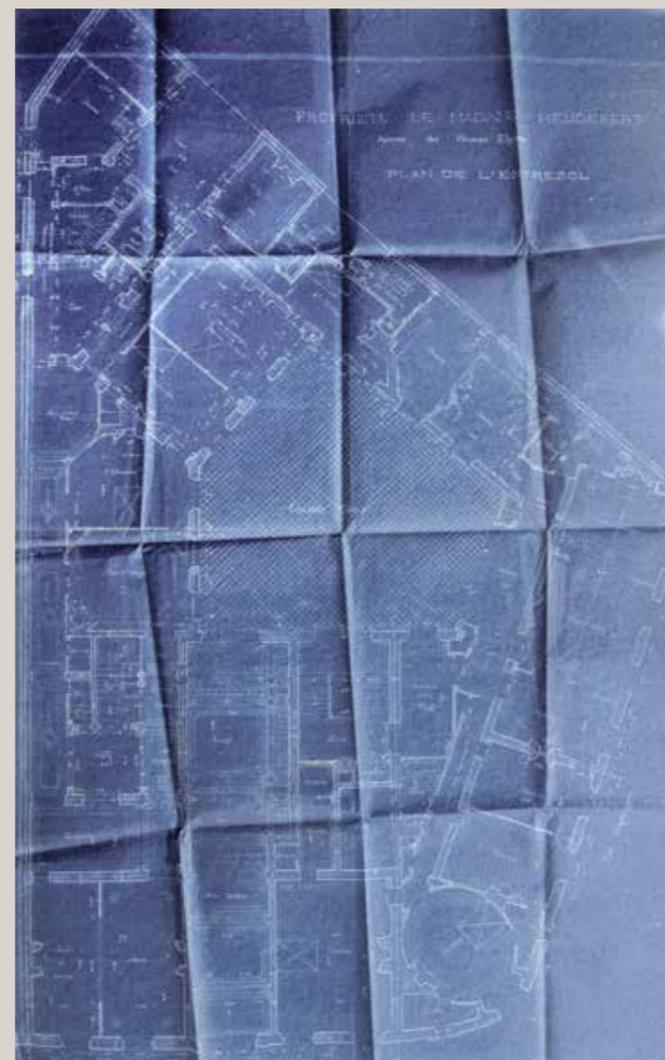
Extrait du P.L.U.



Vue de l'immeuble et de la rue Washington à la fin du XIX^e siècle (© site internet Delcampe.fr).



Vue actuelle de l'immeuble.



Ci-dessus, vue actuelle de la porte cochère depuis la rue. Ci-contre, plan de l'entresol extrait du permis de construire déposé par Albert Le Voisvenel (Archives de Paris).

En 1954, d'autres logements sont remplacés – en étage, cette fois – par les bureaux du magazine Marie-France puis disparaissent en totalité dans les années 1990.

En 1991, la société COPRA confie à Antoine-François Rodier, architecte, la mission de restructurer l'ensemble de l'adresse. Il rénove totalement le registre bas de l'immeuble, en créant trois niveaux de sous-sol supplémentaires construits pour recevoir un parc de stationnement automobile. De même, l'architecte généralise le commerce sur l'ensemble des niveaux de caves, rez-de-chaussée et entresol, tandis que la cour principale reçoit un nouveau sol au centre duquel un lanterneau vitré permet d'éclairer la piste de danse d'une discothèque créée au niveau des anciennes caves.

Les étages sont alors réaménagés en grands plateaux, ce qui supprime de nombreux refends et cloisons et nécessite de renforcer lourdement les planchers. Des pièces autrefois décorées, il ne reste aujourd'hui qu'une partie de l'enfilade des salons donnant sur l'avenue. Deux

anciens escaliers de service sont démolis et un nouveau construit côté rue Washington. L'escalier principal est prolongé d'une volée supplémentaire pour atteindre le niveau des combles. Un examen poussé de ses décors montre qu'ils ont été vraisemblablement déposés, avant d'être remis en place, de façon à permettre la modification des cloisons formant la cage d'escalier. L'ensemble des courettes de service, à l'exception d'une seule, est comblée pour créer des surfaces de plancher supplémentaires.

En toiture, les tabatières ont été remplacées par des lucarnes sur l'avenue et des œils-de-bœuf sur la rue tandis que le registre commercial de la façade a reçu un nouveau dessin privilégiant ordonnancement et symétrie.

Aujourd'hui, la société Apple souhaite investir cet ensemble pour y aménager les bureaux de son siège social français dans les étages, ainsi qu'un de ses magasins du rez-de-chaussée au niveau R+3.

Pour y parvenir, elle propose les modifications suivantes :

- l'aménagement d'un nouveau sol pour la cour, en démolissant celui reconstruit en 1991 pour supprimer le lanterneau formant verrière au sol afin de pouvoir jouir de toute la surface de la cour.

- la couverture de la cour par une grande verrière métallique qui viendrait prendre appui au niveau du retiré séparant les 4^e et 5^e étages

- la création au R+1 et R+2 de l'aile en retour de l'avenue d'une trémie dans les planchers existants, afin de proposer aux clients de son magasin une séquence à triple hauteur du côté de l'avenue des champs Élysées.

- les accès actuels seraient redéfinis, le public accédant au magasin par le passage cocher, tandis que le personnel et les usagers des bureaux entreraient par l'aile de la rue Washington.

- la transformation générale des cloisonnements intérieurs existants et le décroisement partiel du palier de l'escalier d'honneur aux niveaux RdC et R+1.

DISCUSSION

Les membres se déclarent à l'unanimité contre ce projet. Un membre rappelle que cet immeuble a déjà subi de nombreuses transformations et qu'il ne subsiste que peu d'éléments authentiques dans son aménagement intérieur. Ils regrettent pour cette raison le traitement appliqué à la façade, soulignant que, si celle-ci a déjà été recomposée, elle garde en grande partie son aspect d'origine.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration lourde d'un immeuble construit en 1893 par l'architecte Albert Le Voisvenel.

La Commission demande un dessin plus cohérent pour le nouveau socle commercial de l'immeuble.



Vue actuelle du passage cocher depuis le vestibule.



Vue actuelle de la façade côté cour.



Vue d'une grande baie ornée d'un vitrail.



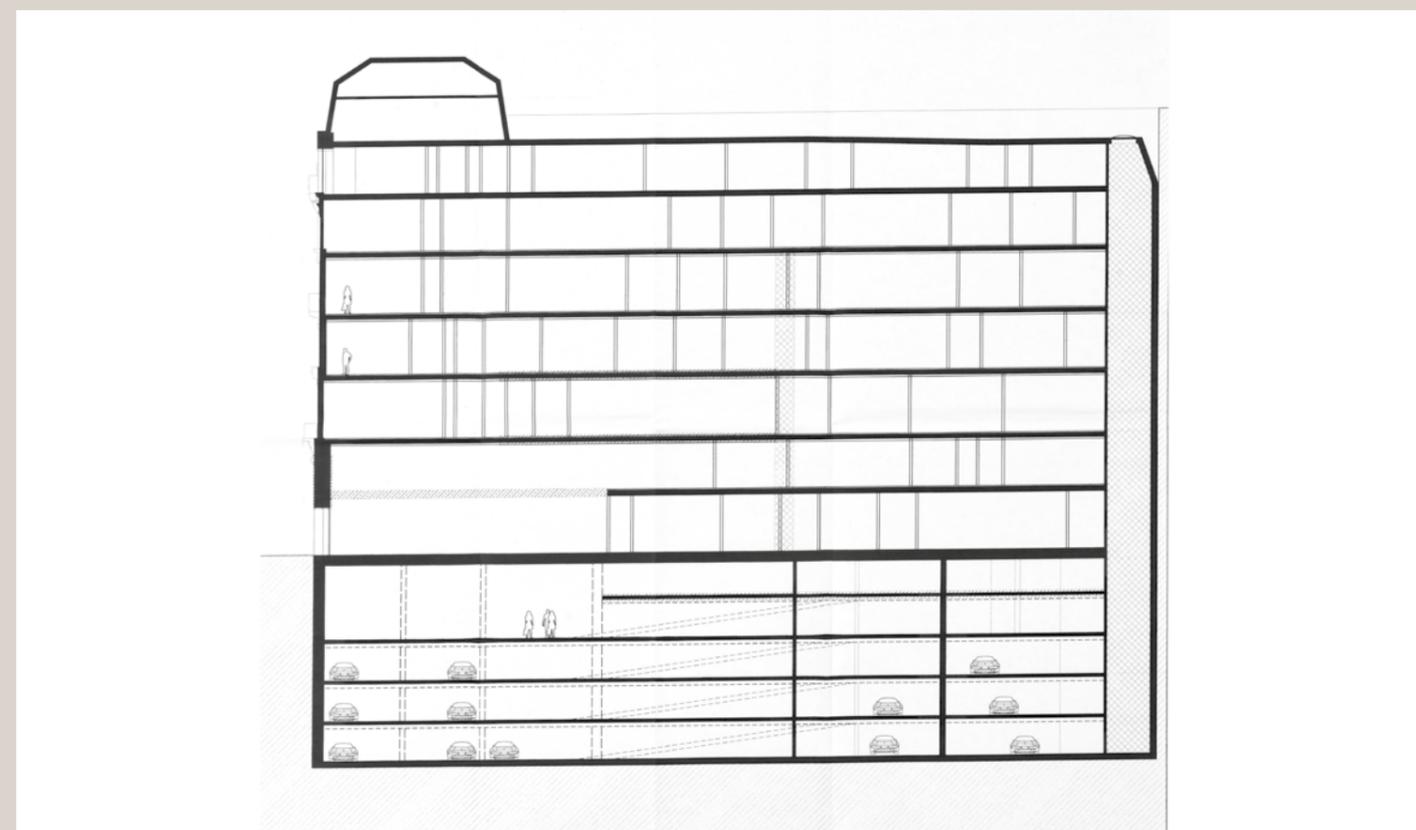
Vue actuelle du grand escalier.



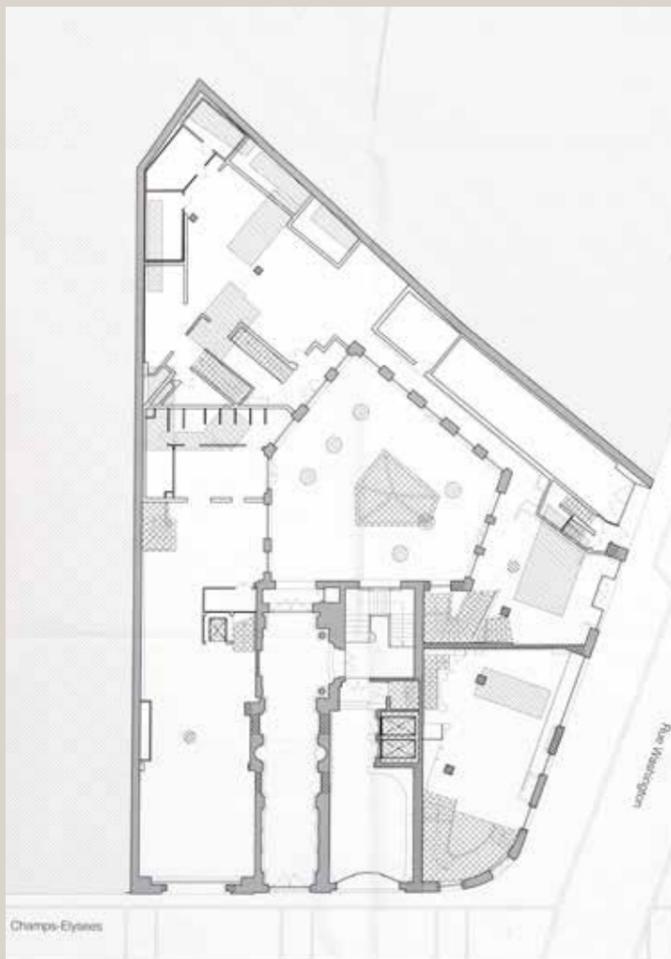
Vue actuelle des grands salons, côté avenue.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

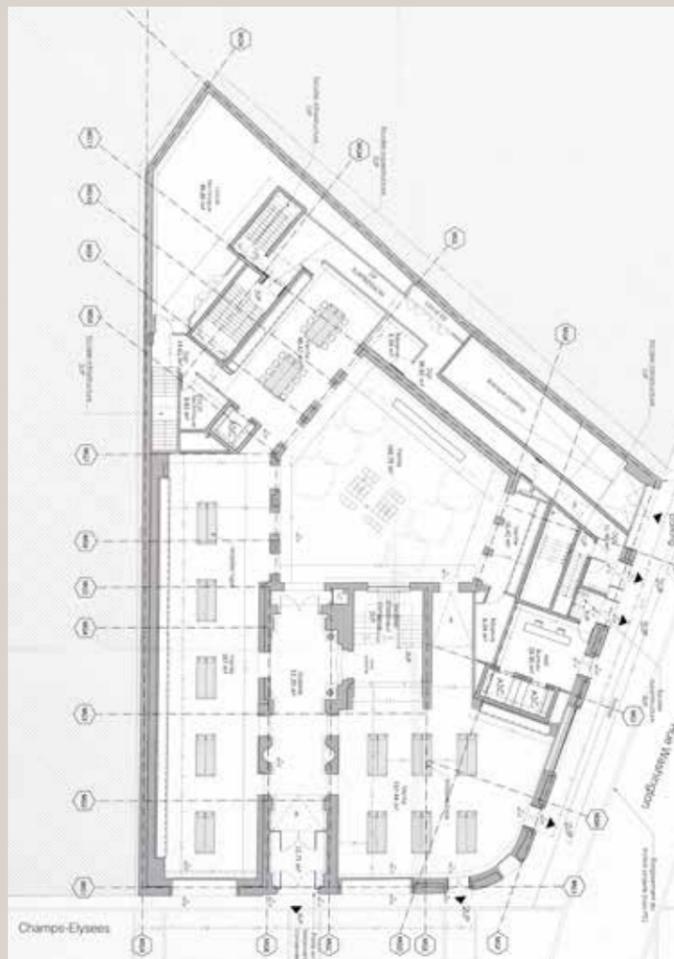
- GRAHAL, *Étude historique et documentaire*, 2015.
- Pascal Payen-Appenzeller et Brice Payen, *Champs-Élysées : Dictionnaire historique, architectural et culturel*, Paris, Ledico éditions, 2013.



Coupe longitudinale de l'immeuble, état actuel (© Foster + Partners).



Plan actuel du rez-de-chaussée (© Foster + Partners).



Plan projeté du rez-de-chaussée (© Foster + Partners).



Plan actuel du deuxième étage (© Foster + Partners).



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'avenue (© Foster + Partners).

[15, RUE DU BOULOI (01^{ER} ARR.)]

Installation d'un ascenseur dans un escalier du XVIII^e siècle

Pétitionnaire : M. BONNOR, Gérard

DP 075 101 16 V 0098

Dossier déposé le 10/05/2016.

Fin du délai d'instruction : 24/06/2016.

« Création d'un ascenseur du rez-de-chaussée au R+6 »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Pendant la Fronde, les Carmélites du faubourg Saint-Jacques obtiennent l'autorisation du roi de créer une maison de retraite et de refuge en ville. Entre 1656 et 1669, elles acquièrent pour cela plusieurs immeubles rue

du Bouloi et rue Coquillière, qu'elles reconstruisent progressivement de manière à constituer une maison adaptée à leur communauté.

Congrégation indépendante depuis 1663, les Carmélites déménagent rue de Grenelle en 1687 pour avoir plus de place. Les maisons du quartier des Halles sont alors mises en location, régulièrement entretenues et agrandies. L'actuel 15, rue du Bouloi faisait partie des maisons locatives des Carmélites et non du monastère lui-même, qui était situé à l'angle des deux rues. Il a été acquis en 1669, et se composait alors d'une maison « fort ancienne et caduque » à l'enseigne de l'image Saint-Pierre, dans un état de délabrement tel qu'elle était inhabitée depuis plusieurs mois. Elle a sans doute été immédiatement



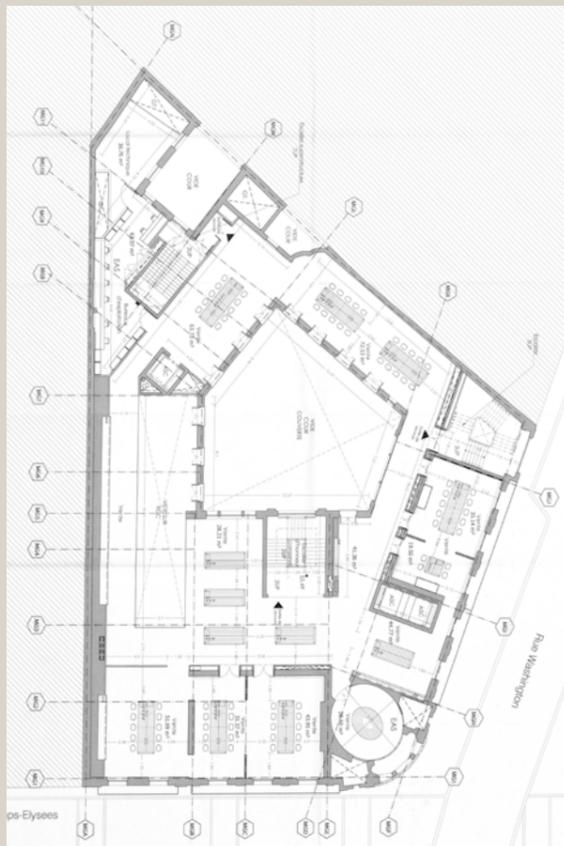
Coupe longitudinale de l'immeuble, état projeté (© Foster + Partners).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Plan projeté du deuxième étage (© Foster + Partners).



Vue d'insertion du projet (© Foster + Partners).



Vue des façades sur cour.

reconstruite.

En 1798, la propriété se composait d'un corps de logis sur la rue élevé de deux étages carrés sous comble brisé, complété par une aile à gauche, élevée de trois étages carrés. Au fond de la cour, un troisième corps de bâtiment abritait les écuries. Un « grand escalier » commun aux deux ailes principales est cité dès 1811.

À cette date, les grandes dispositions actuelles sont donc en place. Seules les élévations ont évolué au cours des XIX^e et XX^e siècles : les écuries du fond de la cour gagnent deux étages avant 1824 et en 1914, l'architecte Vieux ajoute deux étages sur le bâtiment rue, qui présentait encore, à cette date, son gabarit du XVII^e siècle.

Le projet actuel d'installation d'un ascenseur dans le vide de l'escalier principal concerne bien un degré ancien. Situé à la jonction de deux corps de bâtiment de nature différente, clairement composé de deux parties, l'une ancienne et l'autre récente, il correspond bien à l'escalier décrit comme commun dès 1811, desservant une aile du

XVII^e siècle surélevée au début du XX^e siècle d'une part et une aile attestée en 1798, d'autre part.

Son limon en bois mouluré, son dessin à vide central ovale, son plan judicieux permettant de desservir deux ailes aux altimétries de plancher différentes et son garde-corps à barreaux carrés de fer forgé attestent de son authenticité, mais aussi de son originalité – les exemples de jours ovales étant rares à Paris (voir l'escalier de la chapelle de l'hôtel de Beauvais, 1656, ou celui de la maison Binet 41, rue Coquillière, vers 1689).

Le projet envisage l'installation d'un ascenseur dont la cabine vitrée de forme semi-ovale aurait une superficie de 0,35 m². Son implantation condamnerait l'accès à la cave, sans que soit proposée une solution alternative.

DISCUSSION

Les membres, en accord avec la décision de l'architecte des Bâtiments de France, contestent ce projet d'installation d'un ascenseur dans la cage d'escalier de l'immeuble.

L'un d'eux rappelle que la Commission a, sur des sujets semblables, le plus souvent demandé la conservation de l'intégrité de l'escalier. Il encourage le pétitionnaire à trouver une solution alternative pour installer l'équipement.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'installation d'un ascenseur dans un escalier du XVIII^e siècle.

La Commission constatant le caractère remarquable de cet escalier dont le dessin à vide central ovale est rare à Paris s'oppose à cette demande d'installation, qui aurait également pour conséquence la découpe à chaque palier du garde-corps à barreaux carrés de fer forgé attestant de son authenticité.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

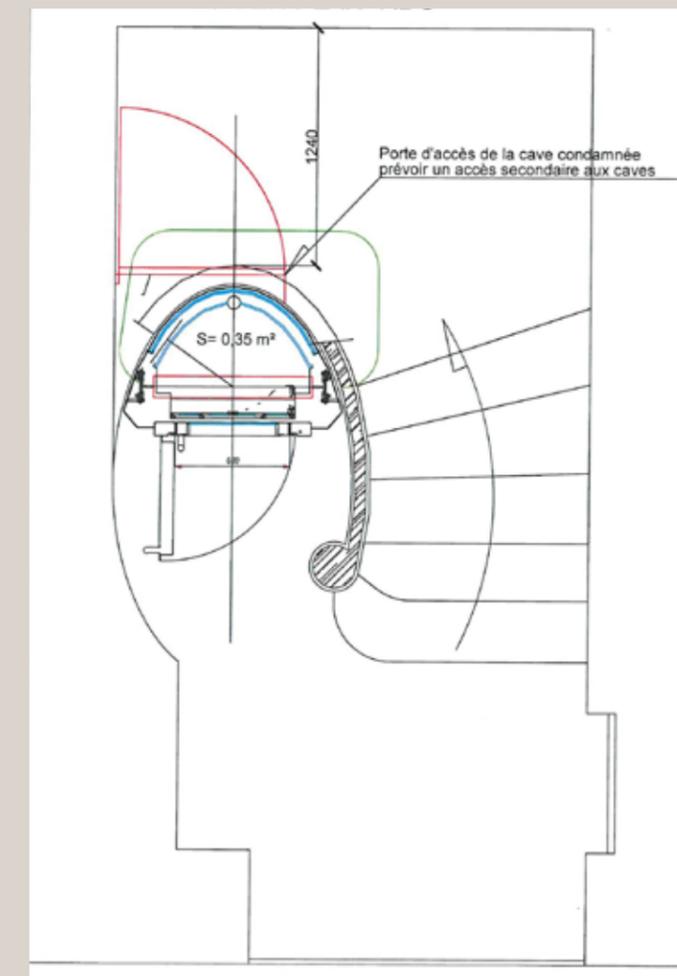
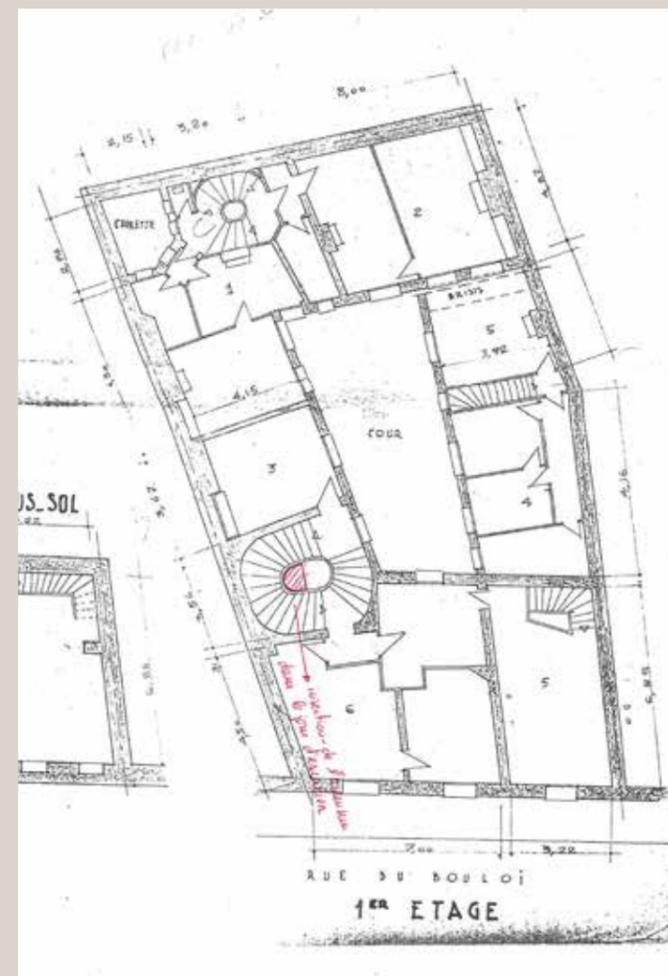
- Archives nationales : S/4652-4654, MC/ET/VII/545 (18 frimaire an 7), MC/ET/LXXXIV/772 (23 avril 1811), MC/ET/XLVI/795 (20 juillet 1824), MC/ET/XCVI/740 (24 décembre 1840), MC/ET/XCVI/782 (6 mars 1851) et MC/ET/XCVI/969 (23 décembre 1873).

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 202 ; D¹P⁴ 150 et 151 ; VO¹¹ 399.

- Maurice Dumolin, « Les Carmélites de la rue de Grenelle », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie des VII^e et XV^e arrondissements de Paris*, n° 35, 1935-1936, p. 41-51.

- Brigitte Gournay, « Les carmelites de la rue de Grenelle », *Le faubourg Saint-Germain : la rue de Grenelle*, Paris, DAAVP, 1980, p. 14.

- Jean-François Leiba-Dontewill et Roselyne Bussièrre, *Escaliers parisiens...*, Paris, Somogy et région Île-de-France, 2011.



Ci-dessus et ci-contre, vues actuelles de l'escalier principal.

Plan du premier étage, présentant l'emprise de l'ascenseur projeté (© Cabinet Bonnor).

Plan de l'état projeté au rez-de-chaussée (© Cabinet Bonnor).

[202, BOULEVARD SAINT-GERMAIN ET 18, RUE SAINT-GUILLAUME (07^E ARR.)]

Installation d'un ascenseur dans l'escalier d'une maison du faubourg Saint-Germain

Pétitionnaire : Mme MALEEK, Michèle
SDC 202 BOULEVARD SAINT GERMAIN PARIS 7
DP 075 107 16 V 0154
Dossier déposé le 10/05/2016.
Fin du délai d'instruction : 10/07/2016.

« Création d'un ascenseur du rez-de-chaussée au R+4 ».

PROTECTION

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7^e arr. : immeuble à conserver ou à restaurer.

PRÉSENTATION

La section de la rive nord du boulevard Saint-Germain située entre le n° 242 et la rue des Saints-Pères a conservé

le bâti ancien de la portion orientale de la rue Saint-Dominique. Le n° 202, situé entre la rue Saint-Guillaume et l'ancien noviciat des Jacobins (actuelle église Saint-Thomas-d'Aquin) appartient à une séquence lotie vers le milieu du XVII^e siècle, vraisemblablement sous l'impulsion des opérations immobilières menées par les religieux. Malgré l'absence d'étude historique complète, on sait que le corps de logis principal sur la rue Saint-Dominique, à porte cochère, large de cinq travées et double en profondeur a été construit entre 1639 et 1661. Il a connu ensuite plusieurs modifications dont la chronologie peut être restituée. La maison était élevée à l'origine de deux étages carrés et couverte d'un comble brisé ; celui-ci a été transformé en étage carré entre 1843 et 1846, lui

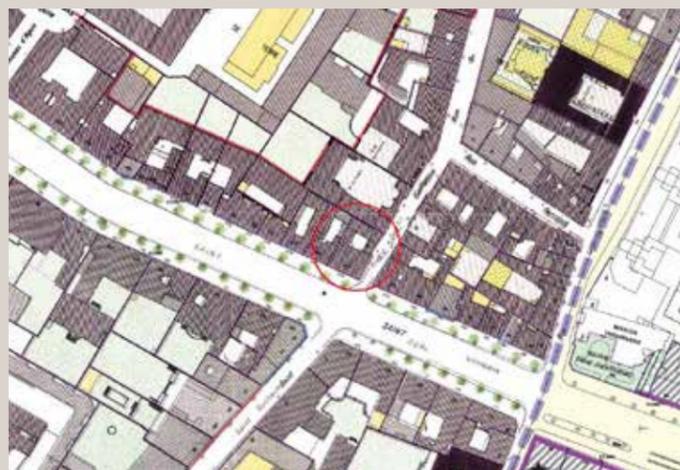
donnant son élévation actuelle. La façade sur la rue a probablement été modifiée au XVIII^e siècle avec l'agrandissement des baies, la pose de garde-corps et l'installation des nouveaux vantaux sculptés de la porte cochère. Enfin, sans doute lors du redressement de toiture dans la première moitié du XIX^e siècle, la façade en plâtre a reçu un traitement « classique » de chambranles moulurés, corniches et bossages d'angle. L'escalier principal, situé dans un retour d'aile sur cour reflète ces transformations ; il est composé de trois parties distinctes. Entre le premier et le troisième étage subsiste l'escalier du XVII^e avec un vide central semi-circulaire et une rampe en fer forgé à balustres pansus. La première volée, quant à elle, a été refaite à la fin du XVIII^e siècle (ou bien en 1843-1846 en style Louis XVI) : elle est garnie d'une rampe néoclassique à arcades autour d'un vide central rectangulaire (correspondant peut-être à une mise au goût du jour de l'étage noble). Enfin, à partir du troisième étage, l'escalier se prolonge avec une rampe

tout à fait commune, mais autour d'un vide plus étroit et décalé, correspondant à la surélévation effectuée dans les années 1840.

La copropriété envisage d'installer un ascenseur dans le vide central de cet escalier atypique. Aussi, une cabine vitrée, de 0,59 m² de surface et de forme ovale, est prévue afin de passer dans le vide des volées XVII^e. La gaine se prolongerait jusqu'au quatrième étage à côté de la volée XIX^e. Dans cette opération, la rampe et le limon seraient découpés à chaque palier pour permettre l'ouverture de la cabine.

DISCUSSION

Dans l'attente de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, les membres s'opposent à l'unanimité à ce projet d'installation d'un ascenseur dans la cage d'escalier de l'immeuble. Un membre indique, pour mémoire, que Guillaume Apollinaire a vécu à cette adresse. Tous regrettent que le pétitionnaire n'ait pas exploré d'autres



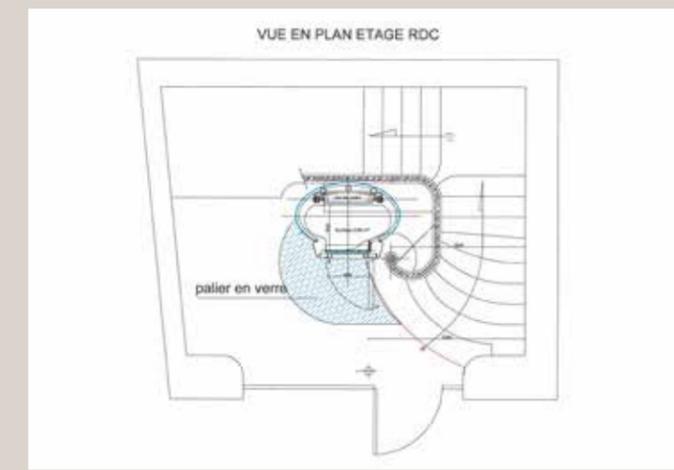
Extrait du P.L.U.



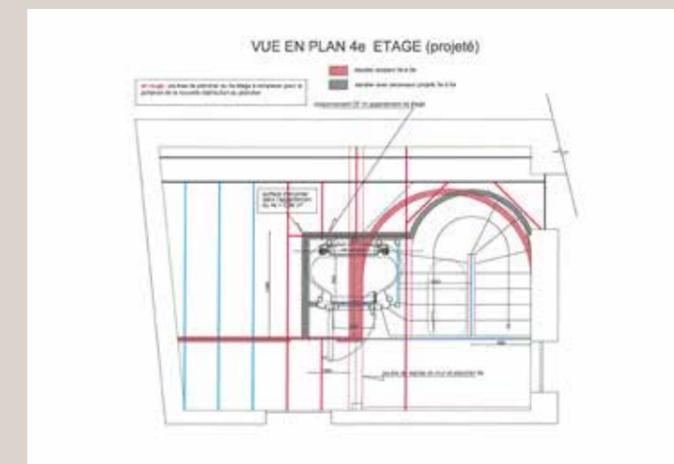
Vue actuelle de l'immeuble depuis le boulevard Saint-Germain.



Vue actuelle de l'escalier (© Cabinet Bonnor).



Plan de l'état projeté au rez-de-chaussée (© Cabinet Bonnor).



Plan de l'état projeté au 4^e étage (© Cabinet Bonnor).



Vue actuelle du départ de l'escalier (© Cabinet Bonnor).

pistes pour l'installation d'un ascenseur afin de préserver la singularité de cet escalier.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'installation d'un ascenseur dans l'escalier principal d'une maison du Faubourg Saint-Germain.

Après avoir noté le caractère atypique de cet escalier ancien composé d'un première volée refaite probablement à la fin du XVIII^e siècle en remplacement d'une partie XVII^e qui a été conservée dans les étages supérieures, la Commission s'oppose à ce projet d'installation, qui viendrait combler le demi-ovale central et entraînerait par ailleurs la découpe de la rampe et du limon à chaque palier.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : MC/ET/XLVII/849 (20/07/1850).

- Archives de Paris : DQ³⁸ 500 ; D¹P⁴ 1006, 1007 et 1014.
- Jean-François Leiba-Dontewill et Roselyne Bussièrre, *Escaliers parisiens...*, Paris, Somogy et région Île-de-France, 2011, p. 45 et p. 268, notice 1056.

[38-40, RUE DE GRENELLE (07^E ARR.)]

Installation d'un ascenseur dans un escalier du XVIII^e siècle

Pétitionnaire : M. GARRIGOS, Alexandre
SDC 38 RUE DE GRENELLE

DP 075 107 16 V 0153

Dossier déposé le 10/05/2016.

Fin du délai d'instruction : 10/07/2016.

« Création d'un ascenseur du rez-de-chaussée au R+5 »

PROTECTION

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7^e arr : immeuble non protégé pouvant être remplacé ou amélioré.

PRÉSENTATION

Bien que l'historique de cet immeuble ne soit pas encore parfaitement connu, il semble toutefois pouvoir

être établi qu'il s'agit d'un immeuble initialement composé de deux maisons jumelles (réunies vraisemblablement en 1847). Leur édification a probablement eu lieu juste après l'acquisition des terrains en 1777 par Michel Mathieu Hurel. Il s'agit donc de deux maisons de rapport, ayant chacune une porte cochère, présentant sur la rue exactement la même élévation de quatre travées de large sur quatre étages carrés aux hauteurs hiérarchisées. Le décor fortement néoclassique de la façade (corniche, garde-corps, consoles...) vise à donner une respectabilité à cette nouvelle typologie domestique – apparue à Paris dans les années 1770 (voir la maison Montholon, à la pointe des rues Dauphine et Mazarine, en 1771).

L'escalier « éclairé par une lanterne vitrée » (vente du



Vue actuelle de l'escalier (© Cabinet Bonnor).



Vue d'insertion du projet (© Cabinet Bonnor).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'escalier depuis la cour (© Cabinet Bonnor).



Vue actuelle de la façade sur rue.

21/10/1829) se trouve dans l'aile en retour sur cour. Il est décrit « à limon avec rampe de fer » en 1852 et correspond au degré actuellement en place, accessible par un petit porche soutenu par un pilier dorique. Avec son vide central rectangulaire, son limon mouluré, sa rampe à arcades, l'escalier « A » concerné par le projet actuel d'ascenseur, reproduit le modèle type du grand escalier de l'immeuble de rapport – parfaitement identique à celui de l'immeuble Neveu (12, rue de Tournon) également construit en 1777 et pour lequel la Commission s'est à plusieurs reprises opposée à l'installation d'un ascenseur.

Le projet prévoit un ascenseur « sans machinerie » avec une cabine rectangulaire de 0,65 m² n'entraînant pas de découpe du limon, mais la modification des premières marches en pierre et la dépose de la rampe à chaque palier.

DISCUSSION

Dans l'attente de l'avis de l'architecte des Bâtiments de

France, les membres désapprouvent le projet de création d'un ascenseur dans la cage d'escalier de l'immeuble. Un membre souligne que la Commission s'est auparavant opposée à un projet similaire pour un escalier identique à celui qui fait l'objet de l'actuelle demande et qu'il convient de faire de même en rejetant ce projet afin de conserver l'intégrité de la cage d'escalier.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives nationales : MC/ET/LXVI/1015 (21/10/1829) et MC/ET/LII/939 (23/05/1857).
- Archives de Paris : D²P⁴ 515 et 516 ; DQ¹⁸ 169.
- Jean-François Leiba-Dontewill et Roselyne Bussière, *Escaliers parisiens...*, Paris, Somogy et région Île-de-France, 2011, p. 265, notice 1014.

[80, RUE VILLIERS-DE-L'ISLE-ADAM (20^E ARR.)]

Surélévation d'un pavillon 1900

Pétitionnaire : M. SIMONNETON, Cyril

PC 075 120 16 V 0005

Dossier déposé le 21/01/2016.

Fin du délai d'instruction : 02/09/2016.

« Surélévation d'un étage d'un bâtiment de R+2 à usage d'habitation avec un niveau de sous-sol (10 logements créés) après démolition de la toiture. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Ancienne partie de la rue des Partants, la rue Villiers-de-l'Isle-Adam présente dans la dernière décennie du XIX^e siècle un bâti discontinu, essentiellement constitué

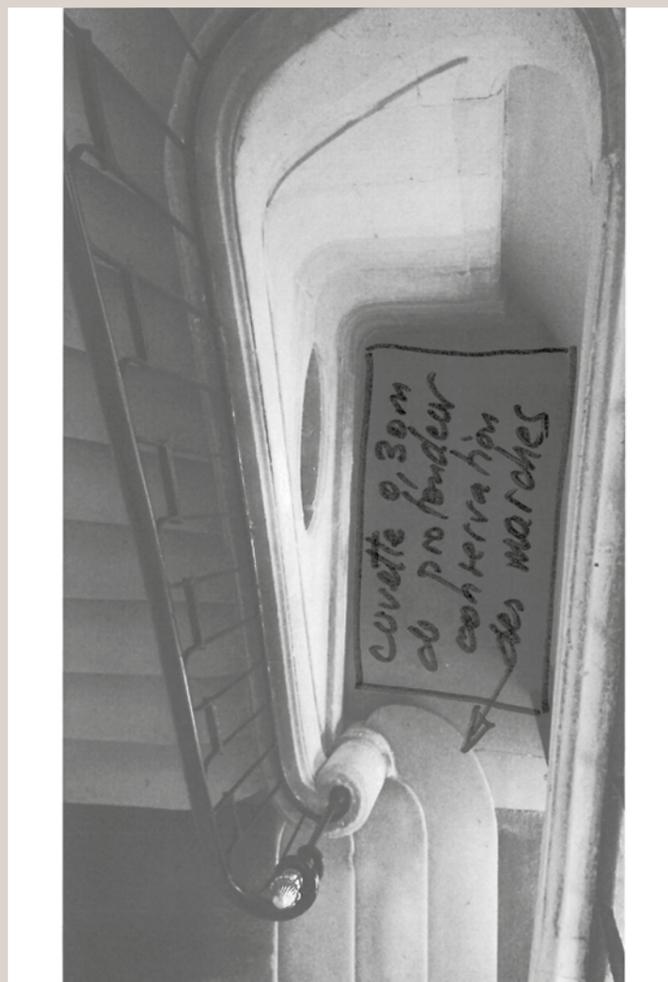
de constructions basses aux extrémités de longues parcelles maraîchères souvent traversantes, aboutissant rue Orfila. Ces terrains en lanières, forme qui a perduré en dépit de nombreux remembrements, se sont prêtés à des occupations industrielles abritées par des halles et ateliers en longueur.

Tel semble avoir été le cas du n° 80 où, en 1891, se trouvait un simple mur de clôture percé d'une porte avec, au-delà d'une cour, des ateliers, les constructions et l'accès principal étant rue Orfila.

Sans doute édifiée dans les premières années du XX^e siècle, la maison actuelle à l'alignement semble donc être la première habitation sur la parcelle, peut-être destinée à l'exploitant des ateliers. Moins large qu'elle et n'ayant



Vue actuelle de l'escalier qui doit accueillir l'ascenseur (© Cabinet Bonnor).



Repérage au sol de l'implantation de la future cabine (© Cabinet Bonnor).



Extrait du P.L.U.



Ci-dessus et ci-contre, vue actuelle du bâtiment depuis la rue.



pas d'entrée sur rue, elle est flanquée de deux passages charretiers. Élevée d'un étage et d'un grand comble couvert d'ardoises, elle se distingue, dans cette séquence où dominant la brique et la maçonnerie enduite, par un traitement en meulière, identique sur toutes ses faces simplement décorées de linteaux de briques polychromes, qui embellissent également la corniche. Elle témoigne du bâti de petite échelle, de même époque, encore ponctuellement présent sur les deux rives de cette rue.

Le projet actuel envisage après démolition de la toiture d'augmenter les volumes en hauteur aussi bien qu'en largeur. Le brisis deviendrait un étage carré surmonté d'un nouveau comble revêtu de zinc sous une terrasse inaccessible. Sur l'espace actuellement libre à gauche, une travée - exprimée de manière contemporaine - serait ajoutée et couverte du même comble que la surélévation.

DISCUSSION

Les membres s'opposent à l'unanimité à ce projet. Sans se déclarer contre le principe d'une surélévation, l'un

d'eux regrette la faible qualité de la proposition architecturale. Un autre souligne que le problème ne réside pas seulement dans l'idée de surélévation mais également dans le fait de supprimer une dent creuse. Enfin, tous s'accordent à dire que le projet en l'état porte atteinte au paysage et à l'identité de la rue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un pavillon 1900.

La Commission s'oppose à la surélévation de cette maison surmontée d'un grand comble couvert d'ardoises et à l'ajout d'une travée supplémentaire contemporaine qui défigureraient totalement ce bâti de petite échelle participant de l'identité ancienne de la rue.

SOURCES

- Archives de Paris : D1P4 851 ; DQ18 1162 ; VO11 3933.

[33-37, RUE DE L'AQUEDUC, RUE LOUIS-BLANC ET 12, RUE PHILIPPE-DE-GIRARD (10^E ARR.)]

FAISABILITÉ

Restructuration complète d'une caserne de pompiers

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Caserne de Pompiers de Château-Landon. Entre 1876 et 1879, l'architecte Antoine Soudée, disciple de Labrouste, édifie cette caserne, très fonctionnelle et d'une grande sobriété, la première conçue spécifiquement à l'usage d'une compagnie de sapeurs-pompiers. Située sur un terrain à l'intersection des rues du Château-Landon et Philippe-de-Girard, la caserne est construite en triangle autour d'une cour fermée par deux ailes basses d'un rez-de-chaussée et d'un comble habité, et s'ouvre, dans l'angle, sur une façade principale haute de trois étages et percée d'un vaste porche à arcature flanquée de pilastres. Au fond de la cour s'élèvent deux bâtiments de quatre

étages qui dominent l'ensemble. »

PRÉSENTATION

L'annexion de 1860 entraîne un nouveau déploiement géographique des équipements municipaux parmi lesquels des casernes spécialement affectées aux sapeurs-pompiers, dont la compétence territoriale s'est trouvée étendue. Un nouveau réseau est ainsi mis en place, après la chute du Second Empire. La construction de la caserne de Château-Landon en 1879, qui inaugure la série, est suivie de celle de la caserne Violet en 1881, de celle de la rue de Chaligny en 1882, de la caserne de Port-Royal en 1884, puis de celle de la rue Carpeaux en 1896 pour la seule fin du XIX^e siècle. À ce nouveau maillage



Façade sur rue, états actuel (en haut) et projeté (en bas) (© Christian Beuzard architecte).



Vues d'insertion du bâtiment depuis la rue (© Christian Beuzard architecte).



Extrait du P.L.U.



Vue de la caserne en 1920 (cliché Lansiaux).



Élévation de la façade principale, avant-projet dessiné par Antoine Soudée (Archives de Paris).

correspondent de nouvelles méthodes : la lutte contre l'incendie bénéficie des derniers perfectionnements techniques (pompes, véhicules) et d'une attention accrue à l'hébergement et à l'entretien des brigades.

La caserne ouvre sur le carrefour de la rue Philippe-de-Girard (ancienne rue de la Chapelle) et de la rue de l'Aqueduc et s'adosse sur un groupe scolaire orienté vers la rue Louis-Blanc (tous deux construits par le même architecte, Antoine Soudée). Elle a été établie sur un terrain qui fut précédemment occupé, de la Monarchie de Juillet à 1874, par un abattoir de porcs. De dimensions mesurées, la caserne tire parti de son emplacement stratégique qui devait contribuer à la rapidité des interventions. Elle doit sa monumentalité à l'articulation de ses volumes autour d'une cour et à la différenciation des masses bâties. Les hauteurs de ces volumes sont strictement hiérarchisées selon l'usage des locaux et le prestige des grades : officiers dans le massif de tête, troupe dans la base du triangle, matériel et services dans les ailes

basses. Ces volumes autonomes sont assemblés par un socle commun et sommés de combles à lucarnes semblables, l'ensemble exprimé dans une écriture cohérente. Les plans traduisent rationnellement les priorités données à la vigilance, à la discipline (présence de deux cachots au poste de garde), à l'entraînement (un gymnase accueille l'exercice obligatoire), à la santé (un médecin, logé sur place, veille sur une infirmerie). L'équipement est moderne (pompe mue par la vapeur) et le confort n'est pas négligé même si l'hébergement en chambrées est la règle au moins jusqu'aux années 1920.

L'architecture de la caserne rompt avec le style militaire sévère et répétitif, à hauts murs et guérites, sans en perdre la simplicité. À l'angle des voies, le corps d'entrée s'élève de trois étages se distinguant des ailes basses. Traité plus noblement, sans brique ni meulière, il concentre le seul décor : de part et d'autre du portail central deux pilastres encadrent au premier étage une fenêtre entre des volutes simplifiées.

Les façades à trois étages des ailes, de petits moellons taillés sur un soubassement de meulière, sont cantonnées des travées des escaliers, renforcées de chaînages d'angle, rythmées par des bandeaux d'étages et couronnées d'une frise de briques sous une corniche nettement marquée. Les ailes basses, qui abritent des fonctions techniques, sont traitées de manière correspondante : les portes cochères des remises succèdent aux fenêtres hautes des écuries.

Les combles brisés à lucarnes à frontons sont identiques sur tout le pourtour.

Les façades sur la cour des manœuvres ont les mêmes caractères mais se distinguent par la présence d'une marquise remplacée par des plaques translucides mais dont subsistent les bracons sur consoles. Au fond de cette cour se trouvait à l'origine un gymnase, remplacé au tournant du XX^e siècle par un garage-atelier.

Un projet de réutilisation du site prend pour postulats l'ouverture et la surélévation. Un « village dédié aux

créateurs et à la mode » prendrait place dans les ailes, avec des commerces à rez-de-chaussée et des ateliers collectifs au-dessus ainsi qu'une salle de conférence. Le bâtiment de tête recevrait des bureaux, tandis qu'un espace évènementiel occuperait le bâtiment du centre de la cour.

Pour accueillir ces nouveaux usages, la création d'une « porosité publique » entraînerait la démolition de l'ensemble des allèges à rez-de-chaussée pour l'aménagement de vitrines. Des entrées latérales seraient percées pour traverser le site dans l'esprit - référence retenue par l'esquisse - des passages parisiens.

La surélévation des ailes, de deux niveaux, serait habillée de murs rideaux recouverts d'une résille métallique.

Sur la cour, la fluidité des circulations serait augmentée par l'ajout très visible de deux niveaux de coursives.

DISCUSSION

Les membres se prononcent à l'unanimité contre ce projet. Plusieurs d'entre eux soulignent que cette ancienne



Vue de la cour des manœuvres et du pavillon d'entrée.



Vue actuelle du garage.



Vue actuelle de l'aile basse côté est.



Façade d'entrée vue du carrefour des rues Philippe-de-Girard et de l'Aqueduc.



Élévation projetée du revers de la façade du bâtiment de tête (en haut) et élévation projetée de la façade du bâtiment au centre de la cour (en bas) (© Chaix et Morel).

caserne, élément essentiel de l'histoire patrimoniale de Paris, présente une architecture originale et remarquable qui justifie sa conservation en l'état. Un membre rappelle que la préservation et le respect de ce type de bâtiment sont nécessaires et qu'il est du devoir de la Commission du Vieux Paris de le rappeler. Elle se déclare pour cette raison opposée au projet de surélévation, qui, à ses yeux, est maladroit et viendrait gravement dénaturer l'ensemble de la composition. D'autres membres s'accordent sur ce point et estiment que des solutions alternatives peuvent être envisagées afin de répondre au programme du projet. Un autre membre insiste sur le traitement imposé à la cour, élément essentiel de l'ancienne caserne, et regrette que les percements réalisés sur le socle multiplient exagérément les ouvertures sur la rue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité la restructuration

complète d'une ancienne caserne de pompiers construite en 1879 par l'architecte Antoine Soudée et protégée au titre du P.L.U.

La Commission s'oppose à tout projet de surélévation des ailes basses qui dénaturerait l'échelle des bâtiments dont les hauteurs ont été strictement hiérarchisées selon une logique d'usage et de composition.

Elle juge par ailleurs que l'introversion de la cour centrale est un élément qui participe de l'identité du plan d'origine. C'est pourquoi elle rejette toutes les ouvertures qui seraient pratiquées en grand nombre dans la ceinture extérieure des bâtiments.

La commission demande pour ces deux raisons que le projet soit revu afin de trouver une autre traduction architecturale qui pourrait s'adapter au site de l'ancienne caserne sans en modifier les dispositions principales.

SOURCES

- Archives de Paris : VM15/13 Casernes.

[20, RUE SAINT-PAUL ET 16, RUE CHARLES-V (04^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Modifications d'une maison du XVII^e siècle du Marais

Pétitionnaire : Mme GODIER, Véronique
SARL SEVENTH ART

PC 075 104 15 V 0025

Dossier déposé le 06/11/2015.

Fin du délai d'instruction : 09/05/2016.

« Restructuration d'un hôtel de tourisme de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, avec surélévation de 2 niveaux des parties en R+1 en façade sur cour partiellement ravalée, extension du sous-sol, redistribution intérieure avec démolition partielle de murs porteurs et de planchers pour création d'un escalier et d'un ascenseur, création d'une lucarne en brisis et de 3 fenêtres aux 2^e et 3^e étages côté rue et modification de la devanture avec pose de stores à rez-de-chaussée et en étages.

SHON supprimée : 22 m² ; SHON créée : 72 m² ; surface du terrain : 185 m². »

ANTÉRIORITÉ

Séance du 19 février 2016 : « La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation d'une maison ancienne du Marais occupée aujourd'hui en hôtel.

La Commission prend connaissance de l'ampleur des travaux, qui comprennent le percement de fenêtres dans un mur pignon aveugle pourtant caractéristique d'une maison ordinaire du premier tiers du XVII^e siècle, une extension du bâti à l'arrière qui aurait pour conséquence



Vue axonométrique du projet (© Chaix et Morel).



Vue projetée, côté rue de l'Aqueduc (© Chaix et Morel).



Extrait du P.S.M.V.



Vue projetée de la cour (© Chaix et Morel).



Vue projetée depuis l'angle sud (© Chaix et Morel).



Ci-dessus et ci-contre, vues actuelles du bâtiment à l'angle des rues Saint-Paul et Charles-V.

de saturer la courette qu'il serait au contraire souhaitable de libérer de ses constructions parasites et un affouillement complet du sous-sol qu'il conviendrait de préserver. Elle s'étonne que de telles transformations allant à rebours des dispositions anciennes d'une maison dont la qualité patrimoniale ne fait aucun doute puissent être envisagées et s'oppose fermement à ce projet. »

PROTECTION

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais (Type A, B, et pouvant être conservé, amélioré ou démoli).

PRÉSENTATION

En réponse au vœu formulé par la Commission, le maître d'ouvrage a modifié en partie sa première proposition. Il renonce au percement de fenêtres dans le mur pignon aveugle sur le rue Charles-V et limite l'affouillement du sous-sol au seul angle nord-est de la parcelle, abandonnant, « pour des raisons structurelles », le creusement

prévu dans l'angle sud-est, côté rue Charles-V. Il s'engage sur ce point à communiquer à la Commission la date de démarrage du chantier afin que des visites de reconnaissance puissent avoir lieu. En revanche la surélévation de 2 niveaux prévue dans la courette est maintenue dans le nouveau projet.

DISCUSSION

Les membres s'accordent à reconnaître l'évolution positive du projet qui renonce au percement des fenêtres sur le pignon aveugle mais regrettent qu'aucune modification n'ait été apportée au traitement de la cour. À l'unanimité, les membres décident donc de renouveler le vœu de la Commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de modification

d'une maison du XVII^e siècle du Marais.

La Commission prend acte de l'évolution du projet relatif au percement de fenêtres dans le pignon aveugle sur la rue Charles-V et l'affouillement du sous-sol mais maintient son vœu pris dans sa séance du 19 février 2016 en ce qui concerne la surélévation de deux niveaux demandée dans la courette.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

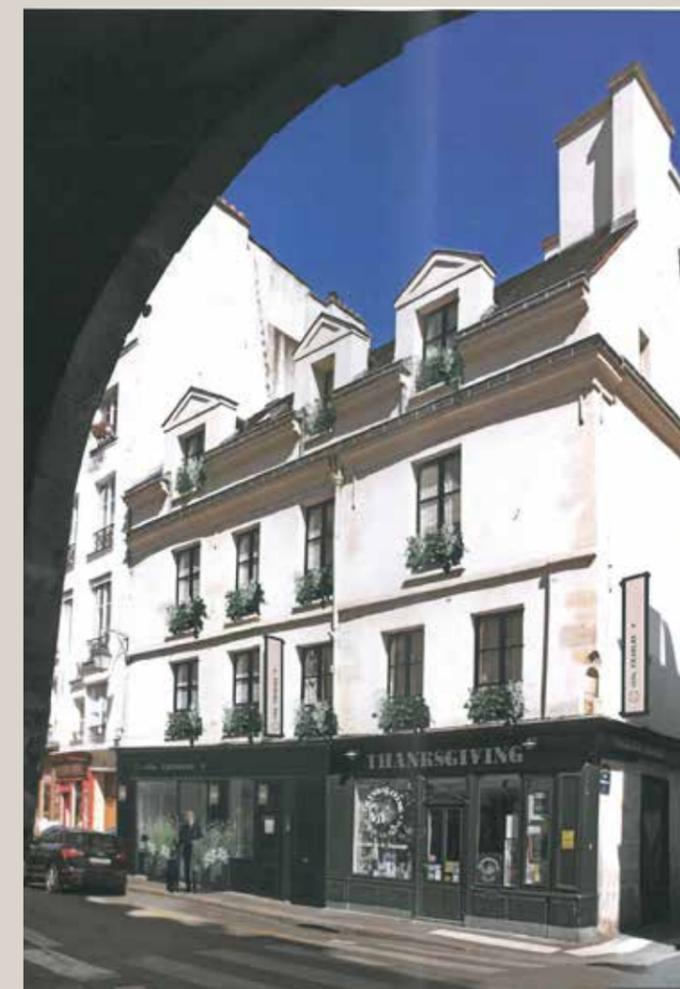
- Archives nationales : MC/ET/CV/1170 (17 janvier 1729) et MC/ET/LXI/746 (23 février 1818).
- Archives de Paris : D²P⁴ 1052 et 1053, DQ¹⁸ 271 et 272.
- Alexandre Gady, *Le Marais. Guide historique et architectural*, Paris, Le Passage, 2004, p. 82.



En haut : élévations sur la rue Charles-V, état existant (à gauche), premier projet (au milieu) et nouveau projet (à droite).
En bas : coupes transversales du revers de l'immeuble sur la rue Saint-Paul, état existant (à gauche), premier projet (au milieu) et nouveau projet (à droite) (© Studio Prédine architecture).



Vue d'insertion du premier projet présenté en février 2016 (© Studio Prédine architecture).



Vue d'insertion du nouveau projet (© Studio Prédine architecture).

[94, BOULEVARD RASPAIL ET 13-17, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS (06^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Pétitionnaire : M. FIDEL, Jean-Luc

Fondation COGNACQ-JAY

PC 075 106 16 V 0005

Dossier déposé le 12/02/2016.

Fin du délai d'instruction : 12/07/2016.

« Construction, après démolition d'un bâtiment à usage de garage, d'un bâtiment d'habitation (6 logements) et 1 commerce, sur boulevard et jardin, de 7 étages sur 1 niveau de sous-sol, avec toitures-terrasses végétalisées, changement de destination du pavillon de 1 étage, sur jardin, à usage d'habitation transformé en bureau, avec démolition de l'entresol, et, pour l'immeuble d'habitation côté rue Notre-Dame-des-Champs, changement de destination en crèche de 35 berceaux et en bureau,

avec restructuration intérieure, modification des liaisons verticales, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, dépose des volets, création d'un nouveau porche pour l'accès de la crèche, restauration des couvertures avec dépose de l'édicule et aménagement paysager de l'espace libre du jardin.

SHON supprimée : 276,05 m² ; SHON créée : 1304,38 m²
surface du terrain : 1139 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Maison restes d'une petite maison du duc de Montmorency-Laval construite par Cellierier (1774) selon Rochegude actuellement maison mère et procure des Missions des religieuses de Nazareth. Très belle porte Louis-Philippe en plein cintre.

Appuis de fenêtre en fer forgé du second étage ».

ANTÉRIORITÉ

Séance du 9 juin 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie en délégation le 9 juin 2016 à la tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et de restauration des façades d'un ancien hôtel XVIII^e établi sur rue et fortement transformé au siècle suivant.

La délégation comprend le désir de l'architecte d'améliorer la présentation de la façade de l'immeuble sur rue mais souligne que le projet de restauration qui s'affiche comme un retour à l'état d'origine, ne s'appuie sur aucun document d'archives. Elle demande pour cela que le percement d'une deuxième porte cochère, qui ne repose sur aucun fondement historique, soit abandonné au profit de la mise en œuvre d'un simple accès fonctionnel. Elle s'oppose également au remplacement de l'imposte du portail actuel ouvert sous la Monarchie de Juillet et qui est expressément cité dans la motivation de l'inscription

de l'immeuble au P.L.U. »

DISCUSSION

Les membres s'accordent à reconnaître les progrès apportés par le pétitionnaire au projet, qui tient compte du vœu de la commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de restructuration et de restauration des façades d'un ancien hôtel XVIII^e.

Au vu des pièces modificatives transmises par le pétitionnaire, la Commission lève le vœu pris en délégation le 9 juin 2016 en ce qui concerne le percement d'une deuxième porte cochère et demande à la direction de l'urbanisme de prescrire dans l'autorisation la conservation de l'imposte du portail actuel créé sous la Monarchie de Juillet.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du portail depuis la rue Notre-Dame-des-Champs.



Élévation de la façade sur la rue Notre-Dame-des-Champs, état actuel (© GMDP architecture).



Élévation projetée de la façade sur la rue Notre-Dame-des-Champs, présentée le 9 juin 2016 (© GMDP architecture).



Vue d'insertion de la façade sur rue, nouveau projet (© GMDP architecture).



Élévation projetée de la façade sur la rue Notre-Dame-des-Champs, nouveau projet (© GMDP architecture).



Vue de la façade depuis la rue Notre-Dame-des-Champs.

[2, PLACE DU CHÂTELET, 15, AVENUE VICTORIA ET 16, QUAI DE GESVRES (04^E ARR.)]

SUIVI DE FAISABILITÉ Rénovation et mise aux normes du théâtre de la Ville

Demandeur : Ville de Paris.

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Théâtre de la Ville d'abord théâtre Lyrique construit entre 1860 et 1862 par l'architecte Gabriel Davioud pour remplacer l'ancien Théâtre Historique du boulevard du Temple. Incendié sous la Commune il fut reconstruit en 1874 par les soins de la Ville de Paris sur les mêmes plans mais avec quelques changements dans les détails intérieurs. À rez-de-chaussée la façade sur la place présente cinq ouvertures cintrées en arc qui donnent accès au vestibule. Le premier étage richement décoré dans le style de la Renaissance italienne se compose de cinq arcades

décorées de guirlandes de feuillage. L'intérieur a été entièrement reconstruit à la fin des années soixante pour accueillir le théâtre de la Ville. »

PRÉSENTATION

Construit en 1860-1862 sur les plans de Gabriel Davioud puis incendié sous la Commune et reconstruit à quelques petites variantes près en 1874, l'actuel théâtre de la Ville (consacré à l'origine au seul art lyrique) et son vis-à-vis, le théâtre du Châtelet ont été installés au centre de Paris et, comme le souhaitait le préfet Haussmann, à quelques pas seulement de l'hôtel de ville. Dans les années 1880, on y jouait principalement des drames historiques ou réalistes, avant que Sarah Bernhardt n'en devienne

locataire en 1898 et n'y joue son propre répertoire.

La façade du théâtre, avec ses files d'arcades surmontées d'une galerie rythmée par une alternance de pilastres et colonnettes inspirée du cloître de Santa Maria della Pace de Bramante, annonçait la présence à l'intérieur d'une grande salle à l'italienne qui a été démolie en 1968. Elle se rétrécissait vers la scène à cause de la présence d'avant-scènes réservées côté jardin au chef de l'État et côté cour au Préfet. Davioud en avait tiré parti en les reliant par une arrière voussure qui renvoyait le son aux sièges d'orchestre situés à l'avant. Le théâtre pêche cependant par une surface trop restreinte qui, comme l'avait noté le conseil des bâtiments civils dès l'origine, n'a pas permis de donner aux vestibules et au foyer tout le développement souhaitable. Les escaliers principaux sont pour cette raison établis dans le sens transversal. Ce handicap est lié à la présence à l'arrière du théâtre d'une rue destinée à dégager la perspective de la tour Saint-Jacques (actuelle rue Adolphe-Adam).

En 1966, le conseil municipal décide la création dans la capitale d'un théâtre municipal populaire et choisit le théâtre Sarah Bernhardt comme lieu de cette réalisation. Jean Mercure, désigné comme directeur artistique et administratif du projet, rejette la solution d'un simple toilettage de l'existant et confie à l'A.U.A. (Agence d'urbanisme et d'architecture) une étude préalable qui sera réalisée par Jean Perrottet et Valentin Fabre et qui vise à transformer l'ancienne salle à l'italienne en un lieu théâtral contemporain.

Le projet élaboré par les deux architectes et approuvé par le conseil municipal en juillet 1967 prévoit de conserver les façades mais d'évider totalement l'intérieur du bâtiment afin d'y construire une salle en amphithéâtre qui, à la différence du théâtre à l'italienne, supprime les hiérarchies entre les spectateurs et établit un nouveau rapport du public avec la scène, selon les principes mêmes du théâtre populaire. La nouvelle salle, qui reçoit le nom de « théâtre de la ville » comme le propose Jean



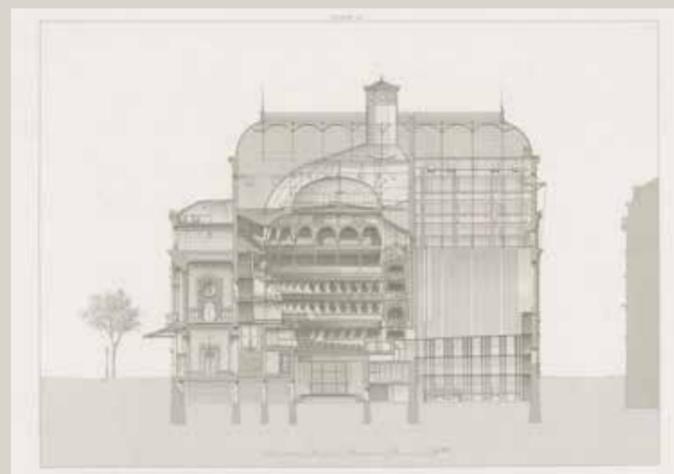
Extrait du P.L.U.



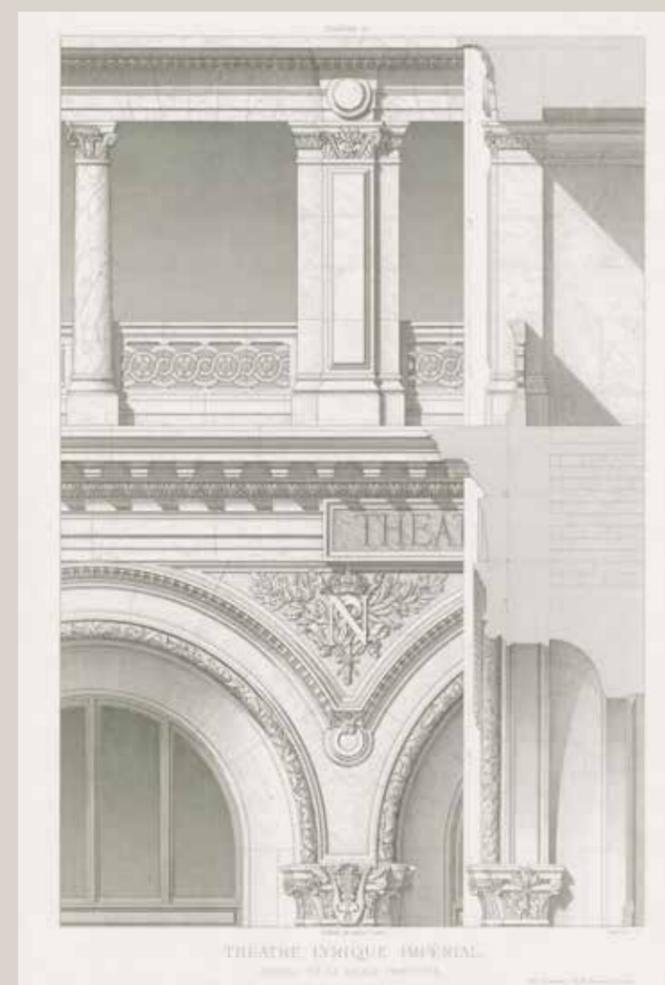
Vue actuelle du théâtre de la Ville depuis la place du Châtelet.



Élévation de la façade principale (publiée dans César Daly et Gabriel Davioud, *Les théâtres de la Place du Châtelet*, [ca. 1865]).



Coupe longitudinale du théâtre (publiée dans César Daly et Gabriel Davioud, *Les théâtres de la Place du Châtelet*, [ca. 1865]).



Détail de la façade principale (publié dans César Daly et Gabriel Davioud, *Les théâtres de la Place du Châtelet*, [ca. 1865]).



Vue actuelle de la façade principale (détail des arcades de l'ancien foyer).



Vues du théâtre au moment des travaux engagés par Jean Perrottet et Valentin Fabre en 1967 (© photos Anna Birgit).

Mercure qui en sera le directeur jusqu'en 1985, est inaugurée en décembre 1967. Parterre, baignoires, balcons, loges et galeries mais également l'ancien foyer et son décor Napoléon III, ainsi que la loge de Sarah Bernhardt (reconstituée « à l'identique » dans un salon latéral) ont été supprimés tout comme le cadre de scène. La scène dont le niveau a été abaissé avance frontalement vers le public au moyen d'un proscenium mobile. Le fond de l'amphithéâtre est placé contre le mur de façade. Sa sous-face, portée par des poutres maîtresses courbes établies en escalier, est particulièrement mise en valeur à partir du hall et du parterre et se perçoit de la place à travers les arcades vitrées – elle a reçu en 1991 des lignes pointillistes en feuilles d'or posées sur le béton brut par François Morellet. Les architectes ont par ailleurs doté le nouveau théâtre d'une salle de répétition logée au cinquième étage sous la coupole.

Le nouveau projet établi par les architectes Blond et Roux se distingue principalement par un remaniement

du hall et des deux niveaux établis au-dessus du rez-de-chaussée en façade. L'ensemble du dispositif d'accueil construit en 1967, portes, hall actuel et bar placé sous les gradins, disparaîtrait de même que le foyer au premier niveau et les escaliers symétriques qui y conduisent.

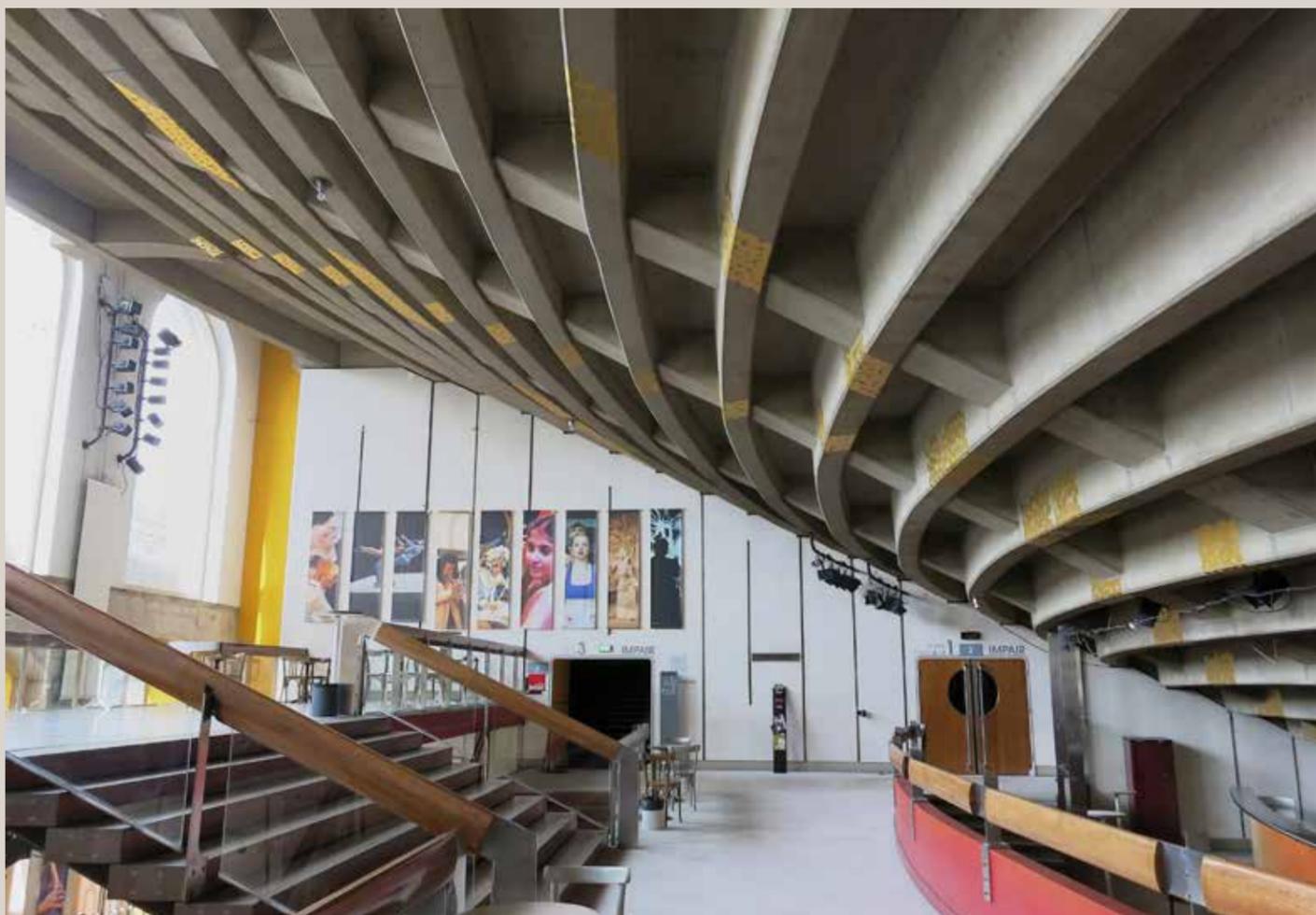
SUIVI

Le projet établi par les architectes et qui proposait de transformer le volume d'entrée du théâtre en construisant un vaste « déambuloire » au niveau du parterre et un nouveau foyer à l'emplacement du foyer d'origine démolit en 1968 a été modifié. Le vide central, auparavant ovale, a désormais une forme d'inspiration rectangulaire aux angles arrondis. Les escaliers, quant à eux, ont été regroupés et la desserte du Café des Œillets, au R-1, déplacée en conséquence. Le café lui-même a été légèrement agrandi.

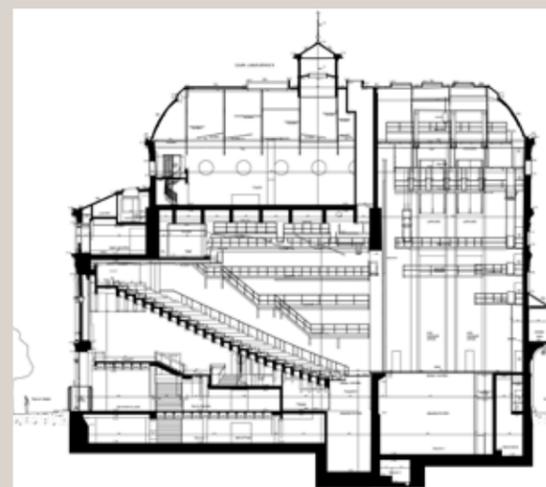
DISCUSSION

Les membres s'accordent à reconnaître une évolution positive du projet même s'ils la jugent encore insuffisante. Certains rappellent l'importance du rôle joué par ce bâtiment dans l'histoire de l'architecture parisienne. L'un d'eux regrette que la nouvelle proposition soit trop éloignée de l'esprit de l'intervention des architectes Fabre et Perrottet, qui, dans les années soixante, proposaient un rapport intéressant entre le béton d'un côté et la pierre du bâtiment d'origine de l'autre. Il déplore également que ce projet réponde à une ambition décorative, plus qu'architecturale. L'adjoint en charge de l'urbanisme rappelle que, s'il est nécessaire de concilier les points de vue, le nouveau projet prend déjà en compte un certain nombre de remarques exprimées par les membres de la Commission au cours de la séance précédente et qu'il devient nécessaire de le lancer afin d'éviter tout retard qui aurait des conséquences sur la programmation du théâtre. Un autre membre comprend l'importance

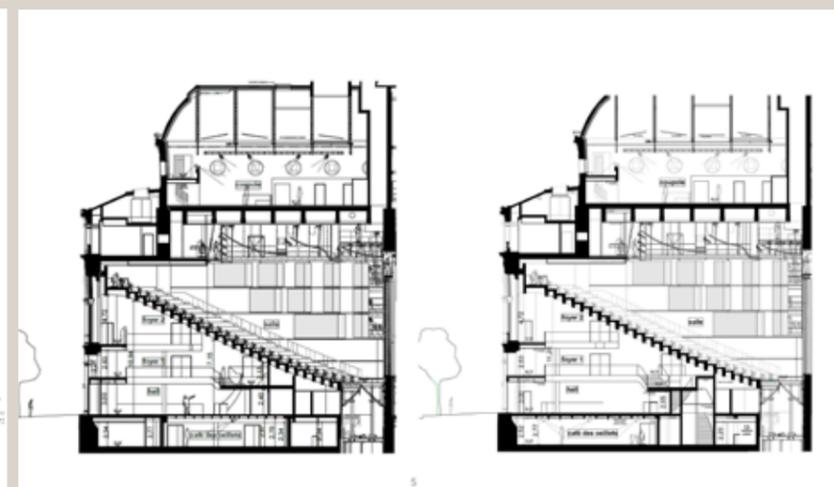
d'engager au plus vite ces travaux mais considère que les porteurs du projet devraient s'attacher les services de Fabre et Perrottet en tant que conseils afin de le faire évoluer plus rapidement, idée qui séduit la majorité des membres. En réponse à une critique portant sur la forme circulaire des nouveaux escaliers, l'adjoint à l'urbanisme répond qu'on a voulu les rendre plus visibles et améliorer de cette façon le déplacement du public. La directrice de la direction du Patrimoine et de l'Architecture insiste sur le fait que la rénovation du théâtre se veut surtout technique et concerne principalement des questions de scénographie, de sécurité et d'électricité, et que la majorité du budget y sera consacrée. Elle rappelle que ces aspects techniques ont contraint les porteurs du projet à repenser la configuration du hall, ce qui n'était pas prévu à l'origine. Plusieurs membres admettent la nécessité de ne pas retarder les mises aux normes et les améliorations scéniques et techniques qui sont indispensables mais reprochent le fait que la transformation du hall ne soit



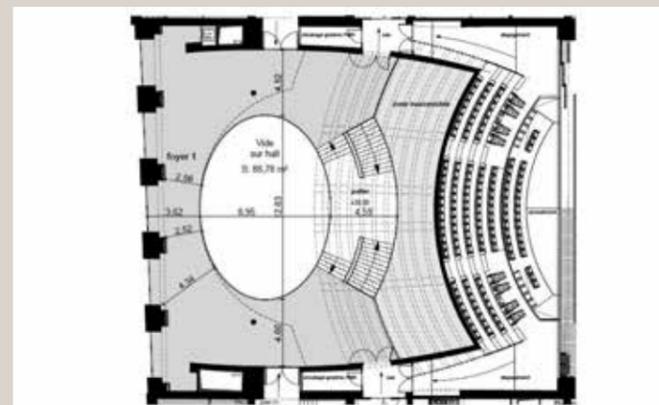
Vue actuelle de la sous-face de l'amphithéâtre, visible dans le hall.



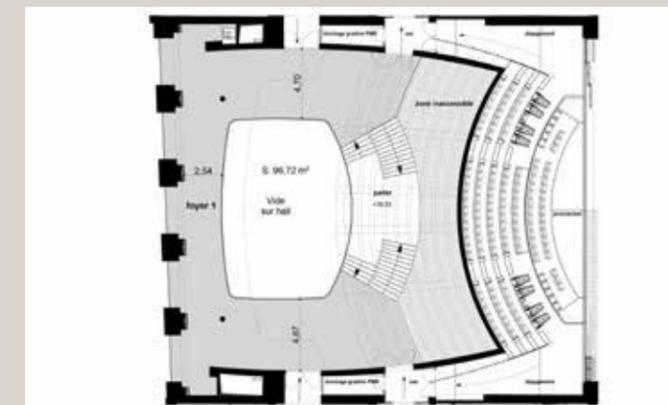
Coupe longitudinale, état existant (© blond & roux architectes).



Coupe longitudinale, premier projet (à gauche) et nouveau projet (à droite) (© blond & roux architectes).



Plan du niveau R+1, premier projet (© blond & roux architectes).



Plan du niveau R+1, nouveau projet (© blond & roux architectes).

pas considérée comme un enjeu d'architecture et n'ait pas fait l'objet d'un concours. Ils attendent donc que le projet soit amélioré et tienne compte des avis exprimés par la Commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi de faisabilité le projet de rénovation du grand hall du théâtre et de ses niveaux supérieurs.

Tout en se félicitant de l'évolution du projet, la Commission estime que cette nouvelle version n'est toujours pas satisfaisante au regard de l'importance dans l'histoire de l'architecture des années soixante de cette rénovation due aux architectes Jean Perrottet et Valentin Fabre.

Elle demande en conséquence que le projet continue à être amélioré et souhaite pour cela que ces deux architectes puissent assister le maître d'ouvrage en vue

d'aboutir à un plus grand respect de l'original.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- César Daly et Gabriel Davioud, *Les théâtres de la Place du Châtelet : Théâtre du Châtelet - Théâtre-Lyrique, construits d'après les dessins et sous la direction de M. Gabriel Davioud, architecte*, Paris, Librairie générale de l'architecture, [ca. 1865].

- Délégation artistique de la ville de Paris, *Gabriel Davioud, architecte 1824-1881*, 1981.

- Jean Chollet et Marcel Freydefont, *Fabre et Perrottet : Architectes de théâtre*, Norma édition, 2006.

- AUA, *une architecture de l'engagement*, Cité de l'architecture et du patrimoine, La Découverte, 2015.

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL



28B, RUE POPINCOURT (11^E ARR.)

Pétitionnaire : M. DELESTRE, Dominique

SARL APO

PC 075 111 16 V 0015

Dossier déposé le 05/04/2016.

Fin du délai d'instruction :

« Construction d'un bâtiment de 6 étages à usage de commerce à rez-de-chaussée et sous-sol et d'habitation du 1er au dernier étage après démolition des bâtiments existants.

SHON démolie : 422 m² ; SHON créée : 979 m² ; surface du terrain : 230 m². »



Vue d'insertion du nouveau hall, premier projet (en haut) et nouveau projet (en bas) (© blond & roux architectes).

Vues d'insertion du nouveau hall, nouveau projet (© blond & roux architectes).



18, RUE PRADIER (19^E ARR.)

Pétitionnaire : M. COHEN, Victor

PC 075 119 16 V 0009

Dossier déposé le 29/02/2016

Fin du délai d'instruction :

« Construction d'un immeuble d'habitation et de commerce (11 logements créés) de 6 étages sur un niveau de sous-sol après démolition de 2 bâtiments de bureau.

SHON démolie : 499 m² ; SHON créée : 832 m². »

DÉLÉGATION PERMANENTE DU 09/06/2016

La délégation permanente de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 9 juin 2016 à la tour Eiffel sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 55 du 12 juillet 2016.

REPORTS DE LA DÉLÉGATION PERMANENTE

REPORTS DES LISTES PRÉCÉDENTES

| | |
|--|----|
| 14, rue Oberkampf et 7, passage Saint-Pierre-Amelot (11 ^e arr.) | 53 |
| 94, boulevard Raspail et 13-17, rue Notre-Dame-des-Champs (06 ^e arr.) | 54 |

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

| | |
|--|----|
| 16, rue de la Paix et 11, rue Daunou (02 ^e arr.) | 56 |
| 129-131, rue Saint-Honoré et 20, rue du Louvre (01 ^{er} arr.) | 57 |

[14, RUE OBERKAMPF ET 7, PASSAGE SAINT-PIERRE-AMELOT (11^E ARR.)]

Pétitionnaire : SA LINKCITY ILE DE FRANCE

PC 075 111 16 V0010

Dossier déposé le 11/03/2016.

Fin du délai d'instruction : 29/07/2016.

« Construction d'un ensemble immobilier de 5 bâtiments de R+3, R+4, R+5 à usage d'habitation (97 logements créés) et de stationnement en sous-sol après démolition totale d'un ensemble de bâtiments à usage d'artisanat passages Chobert et Saint-Pierre-Amelot, surélévation d'un niveau du bâtiment rue Oberkampf avec démolition partielle de la façade et changement de destination de locaux de bureau aux 1^{er} et 2^e étages en habitation (4 logements créés).

Surface démolie : 5302 m² ; surface créée : 5684 m². »

PROTECTION

Aucune (mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie en délégation le 9 juin 2016 à la tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ensemble de bâtiments situés le long du passage établi entre le 14, rue Oberkampf et le 7, passage Saint-Pierre-Amelot ainsi que la surélévation de l'immeuble marquant son entrée sur la rue Oberkampf.

Si la délégation ne fait aucune observation sur le programme de démolition envisagé, elle s'oppose en revanche catégoriquement à la surélévation de l'immeuble sur rue, haut de 3 niveaux, dont le gabarit est caractéristique du paysage de l'ancien faubourg.



Extrait du P.L.U.



Élévations projetées des façades avant et arrière du bâtiment sur la rue Oberkampf (© Brossy & associés).



Vue actuelle de la façade depuis la rue Oberkampf.

[94, BOULEVARD RASPAIL ET 13-17, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS (06^E ARR.)]

Pétitionnaire : M. FIDEL, Jean-Luc

Fondation COGNACQ-JAY

PC 075 106 16 V 0005

Dossier déposé le 12/02/2016.

Fin du délai d'instruction : 12/07/2016.

« Construction, après démolition d'un bâtiment à usage de garage, d'un bâtiment d'habitation (6 logements) et 1 commerce, sur boulevard et jardin, de 7 étages sur 1 niveau de sous-sol, avec toitures-terrasses végétalisées, changement de destination du pavillon de 1 étage, sur jardin, à usage d'habitation transformé en bureau, avec démolition de l'entresol, et, pour l'immeuble d'habitation côté rue Notre-Dame-des-Champs, changement de destination en crèche de 35 berceaux et en bureau, avec restructuration intérieure, modification des liaisons verticales, ravalement des façades avec remplacement

des menuiseries extérieures, dépose des volets, création d'un nouveau porche pour l'accès de la crèche, restauration des couvertures avec dépose de l'édicule et aménagement paysager de l'espace libre du jardin.

SHON supprimée : 276,05 m² ; SHON créée : 1304,38 m²
surface du terrain : 1139 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Maison restes d'une petite maison du duc de Montmorency-Laval construite par Cellier (1774) selon Rochegude actuellement maison mère et procure des Missions des religieuses de Nazareth. Très belle porte Louis-Philippe en plein cintre. Appuis de fenêtre en fer forgé du second étage ».

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie en délégation le 9 juin 2016 à la tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et de restauration des façades d'un ancien hôtel XVIII^e établi sur rue et fortement transformé au siècle suivant. La délégation comprend le désir de l'architecte d'améliorer la présentation de la façade de l'immeuble sur rue mais souligne que le projet de restauration qui s'affiche comme un retour à l'état d'origine, ne s'appuie sur aucun document d'archives. Elle demande pour cela que le percement d'une deuxième porte cochère, qui ne repose sur aucun fondement historique, soit abandonné au profit de la mise en œuvre d'un simple accès fonctionnel. Elle s'oppose également au remplacement de l'imposte du portail actuel ouvert sous la Monarchie de Juillet et qui est expressément cité dans la motivation de l'inscription de l'immeuble au P.L.U.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du portail depuis la rue Notre-Dame-des-Champs.



Élévation de la façade sur la rue Notre-Dame-des-Champs, état actuel (© GMDP architecture).



Élévation projetée de la façade sur la rue Notre-Dame-des-Champs (© GMDP architecture).



Vue actuelle de la façade côté cour (© GMDP architecture).



Vue projetée de la façade côté cour (© GMDP architecture).



Vue de la façade depuis la rue Notre-Dame-des-Champs.

[16, RUE DE LA PAIX ET 11, RUE DAUNOU (02^E ARR.)]

FAISABILITÉ

PROTECTION

Aucune protection.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie en délégation le 9 juin 2016 à la tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité la transformation de la toiture de l'immeuble formant l'angle des deux rues et la modification du système de distribution des étages.

La délégation ne formule aucune objection quant à la transformation du comble actuel en comble à l'impériale mais s'oppose en revanche à la démolition des escaliers anciens de belle facture et en parfait état de conservation qui desservent les étages de chaque côté de la cour.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'angle des rues de la Paix et Daunou.



Vue actuelle de l'un des escaliers anciens.

[129-131, RUE SAINT-HONORÉ ET 20, RUE DU LOUVRE (01^{ER} ARR.)]

FAISABILITÉ

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Séquence de maisons d'origine des XVII^e et XVIII^e siècles. Appuis de fenêtre en fer forgé fin XVIII^e au n° 121 et Régence au n° 123. À l'arrière de l'ancienne cour d'Aligre. Au n° 129 ancienne maison du XVIII^e siècle présentant une façade composée de trois travées de style Régence ayant conservé de remarquables appuis de fenêtre en fer forgé mascarons et bandeaux. »

RÉSOLUTION

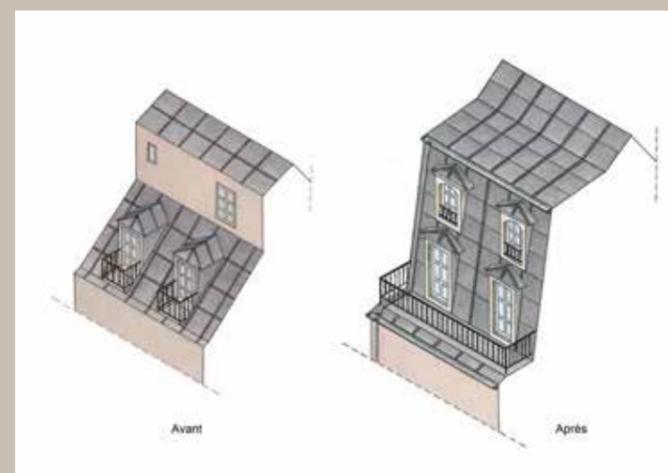
La Commission du Vieux Paris, réunie en délégation le 9 juin 2016 à la tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de surélévation

d'un immeuble faisant partie d'une séquence de maisons d'origine des XVII^e et XVIII^e siècles, protégé au titre du P.L.U.

La délégation s'oppose vigoureusement à cette surélévation dont la forme dénaturerait complètement le couronnement de cet immeuble protégé.



Extrait du P.L.U.



Vue axonométrique de la toiture côté rue Saint-Honoré, états actuel et projeté (© IMLC).



Vue actuelle de la façade rue Saint-Honoré.

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailier
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris